L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 DECEMBRE 1854.

Imprimée et publiée par
J. F. WEISSE & COMP.
Gérants-Propriétaires.
F. WEISSE. N. DUFOUR.
DELAMORE. S. HAMBY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 DECEMBRE.

☞ Pour les annonces d'amusements voir la seconde page.

EUROPE.

Nouvelles du théâtre de la guerre.

Le steamer *Union*, venant du Havre et de Southampton, est arrivé à New York samedi dernier, avec des dates d'Europe jusqu'au 22 novembre. Le télégraphe nous a transmis un sommaire des nouvelles. Le voici.

Les détails de la grande bataille du 5 novembre, livrée sous les murs de Sébastopol, ont été publiés à Londres et à Paris. Quatre généraux anglais et un général français ont été tués. On compte, au nombre des morts, du côté des Anglais, trente-huit officiers de grade inférieur, et quatorze du côté des Français. Le nombre des [illegible] s'élève à environ 800 et celui des blessés à près de deux mille, dont quatre-vingt-seize officiers. Le duc de Cambridge et le général Cathcart ont été blessés aussi. Du côté des Russes le général Liprandi a été blessé. A la suite de cette action où les Anglais paraissent s'être fort distingués, lord Raglan a été promu au grade de *feld maréchal*.

Aux dernières dates les alliés avaient déjà fait tous leurs préparatifs pour donner l'assaut à la ville, et ils n'attendaient plus que l'arrivée des renforts pour mettre leur dessein à exécution. On croyait généralement que l'attaque aurait lieu le 13 novembre.

Mentschikoff est entré à Sébastopol à la tête d'une armée dont le chiffre s'élève à 110,000 hommes. Il a écrit à St Pétersbourg que les alliés étaient encore au point où ils se trouvaient le 6 novembre. Il faisait de son côté de grands préparatifs pour prévenir l'attaque des alliés et pour couper leurs communications avec la baie de Cherson[illegible].

Les alliés ont 3000 hommes dans les hôpitaux. Les Russes reconnaissent, dit-on, les morts sur le champ de bataille, et on les a vus, pendant l'affaire du 5, achever les blessés à coups de lance. Dans cette affaire, la perte des alliés, à ce qu'il faut en croire les relations publiées à Londres et à Paris, aurait été de 3000 hommes et celle des Russes de 10,000.

On assurait que les alliés avaient fait, le 8 novembre, une démonstration contre la gauche des Russes et que ceux-ci s'étaient retirés. Les retranchements de l'armée anglo-française s'étendent maintenant jusqu'à Balaklava.

Le prince Paskiewitch est entré dans la Crimée à la tête de 20 000 hommes: c'est du moins le bruit qui courait à Vienne. Quoiqu'il en soit il est certain que le prince Menschikoff a reçu des renforts considérables. Les alliés n'ont pas dû tarder à en recevoir aussi, et aux dernières dates les expéditions de troupes se faisaient avec la plus grande rapidité dans tous les ports militaires de France et d'Angleterre. Un grand nombre de steamers du commerce avaient été nolisés dans ce but. Le bureau de la guerre à Londres a annoncé qu'il recevrait des enrôlements pour une campagne d'hiver en Crimée.

Le général Canrobert a engagé le prince Napoléon à retourner à Constantinople pour se soigner. Celui-ci, dont la santé est fort compromise, a conséquemment quitté le camp.

Les alliés ont terminé leur troisième parallèle.

On s'occupe beaucoup en Europe du voyage de lord Palmerston à Paris. Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre avait eu déjà plusieurs entrevues avec l'empereur.

Une partie de la flotte anglaise de la Baltique était encore mouillée à Kiel. Quatorze steamers russes ont fait une reconnaissance jusqu'à Dago.

Omer Pacha a traversé le Pruth et est entré en Bessarabie.

Un vaisseau égyptien s'est perdu à la hauteur de Varna. L'amiral, Hassan Pacha, a péri dans les flots ainsi qu'un nombre considérable de matelots et de soldats.

La Prusse et l'Autriche continuent à négocier.

Lord Dudley Stuart est mort à Stockholm le 17 novembre.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Des exemplaires du message du président sont arrivés samedi matin à la Nlle-Orléans et ce document a été traduit in extenso par la plupart de nos confrères. Ne paraissant pas le jour où il nous a été possible de le publier, nous nous bornerons à le résumer et citer même textuellement les principaux passages. Nos lecteurs nous sauront gré d'élaguer ce qui, dans le manifeste présidentiel, n'est pas de nature à les intéresser. L'analyse que nous avons déjà publiée de l'œuvre de M. Pierce nous rendra d'ailleurs la tâche légère.

Le message est certainement loin d'être remarquable. Ecrit avec une certaine facilité, il manque de vigueur et caractérise parfaitement l'administration. Les démocrates eux-mêmes attendaient mieux sans doute du président. Celui-ci manque évidemment de résolution et de fermeté, et il est aisé de s'en convaincre en parcourant l'historique qu'il trace de la politique du gouvernement, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, de ses efforts dans le passé et de ses espérances dans l'avenir.

Le président signale, en commençant, les malheurs qui ont affligé notre pays dans le courant de l'année qui expirera bientôt.

Les gouvernements de l'ancien monde paraissent disposés à intervenir dans nos affaires politiques. Les Etats-Unis ne le permettront pas et ils n'admettent pas que les souverains d'un continent où une réunion particulière de plusieurs Etats puissent faire la loi à tous les autres.

La complète neutralité observée par l'Union au milieu des luttes de l'ancien monde est mal interprétée par quelques puissances européennes. Elle est cependant la base de notre système politique et nous continuerons à éviter toute alliance qui nous forcerait de faire cause commune avec certains gouvernements.

Quant à l'agrandissement de notre territoire et aux jalousies qu'il excite, le président (nous empruntons à nos confrères du *Courrier* leur traduction) s'exprime ainsi:

Quelques-unes des puissances européennes ont vu avec une certaine inquiétude l'expansion territoriale des Etats-Unis. Cette rapide croissance est résultée du légitime exercice d'un droit souverain, appartenant également à toutes les nations, et dont un grand nombre d'entre elles ont fait un usage assez large. Dans ces circonstances, on ne saurait difficilement attendre à ce que celles de ces nations qui, dans une période comparativement récente, ont subjugué et absorbé d'anciens empires, qui ont planté leurs étendards sur tous les continents, et qui maintenant ou possèdent ou prétendent piller sous leur protectorat les îles de tous les océans, comme leur propriété particulière,—viennent regarder d'un œil hostile les acquisitions de ce pays, acquisitions toujours honorablement obtenues, ou que ces nations se croiessent le droit d'imputer notre accroissement à un esprit d'agression ou à une passion pour conquérir une prédominance politique.

Nous allons continuer à citer:

Les Neutres.

Une proposition, embrassant non seulement la règle que les navires libres font les marchandises libres, à l'exception des articles de contrebande, mais encore la moins contestée de toutes, savoir que les marchandises neutres, autres que les objets de contrebande, quoique se trouvant à bord de navires ennemis, seront à l'abri de toute confiscation,—une proposition à ces fins, disons-nous, a été soumise par mon gouvernement à ceux de l'Europe et de l'Amérique.

La Russie a promptement répondu à cette avance, et une convention a été conclue entre ce gouvernement et les Etats-Unis, pour l'observation réciproque des principes ci-dessus énoncés, non seulement entre les deux pays, mais encore entre ces pays et toutes les autres nations qui voudront entrer dans une convention semblable. Pas une des autres puissances n'a encore pris de résolution définitive à cet égard. Ce n'est pas cependant qu'aucune objection ait été faite aux stipulations proposées. Elles ont été, au contraire, reconnues être essentielles à la sécurité du commerce neutre; et le seul obstacle apparent qu'il y ait à leur adoption générale, c'est la possibilité que cette adoption soit soumise à des conditions inadmissibles.

Le roi des Deux Siciles a déclaré à notre ministre à Naples qu'il est prêt à concourir à notre proposition relative aux droits des neutres, et à entrer dans une convention à ce sujet.

Le roi de Prusse donne son entière approbation au projet d'un traité aux mêmes fins, qui lui a été soumis, mais il propose un article additionnel pour la suppression des corsaires. Un article de cette nature, pour beaucoup de raisons majeures, est grandement désiré par les nations qui ont des établissements navals en proportion avec leur commerce extérieur. Si cet article venait à être adopté comme règle internationale, le commerce d'une nation ayant une force navale, comparativement petite, serait, par cela même, mis à la merci de son ennemi, dans le cas d'une guerre avec une puissance d'une certaine supériorité navale. L'état de désarmement dans lequel se trouveraient les Etats-Unis après avoir renoncé au droit de recourir à l'assistance des corsaires, dans le cas d'une guerre avec une nation supérieure en forces maritimes, fait suffisamment voir que le gouvernement de ce pays ne pourra jamais prêter l'oreille à une pareille proposition.

Les forces navales de la première puissance maritime de l'Europe, sont au moins dix fois aussi importantes que celles des Etats-Unis. Le commerce extérieur des deux pays est à peu près égal, et se trouverait exposé dans ses proportions égales aux déprédations des corsaires. Dans une guerre entre cette puissance et les Etats-Unis, si nous n'avions plus droit de recourir à notre marine marchande, notre ennemi aurait pour nous frapper dans notre commerce, des moyens dix fois plus grands que ceux que nous aurions pour lui rendre la pareille. Nous ne pourrions plus défendre notre pays, dans cette condition inégale, contre un tel ennemi, à moins que, renonçant à notre présent système de politique pacifique, nous n'en vinssions un jour à vouloir être aussi une grande puissance navale. Et même avec un des Etats maritimes secondaires, notre pays ne serait pas dans une meilleure situation, car, quoique l'inégalité navale fût moins grande, la plus grande étendue et la condition plus exposée de notre commerce répandu sur un si grand espace, donnerait à la moindre d'entr'elles un grand avantage sur nous.

La proposition qui nous est faite de prendre l'engagement de renoncer à recourir aux corsaires, dans le cas où ce pays serait entraîné dans une guerre avec une grande puissance navale, n'a pas pu droit à être prise en considération que si on nous avait une proposition qui tendrait à nous demander de renoncer aux volontaires des nos [illegible] services.

Quand l'honneur ou les droits du pays l'obligent à une attitude hostile, il se repose avec confiance sur le patriotisme de ses enfants qui, n'étant pas voués à la profession militaire, doivent au moment où cela devient nécessaire, augmenter l'armée de terre et de mer, de manière à pouvoir faire une résistance assez grande aux forces qui leur sont opposées.

La proposition de renoncer au bénéfice des corsaires est manifestement fondée sur ce principe, que la propriété des particuliers inoffensifs, et non combattants, quoiqu'ennemis, doit être en dehors des ravages de la guerre; mais il est impossible d'admettre ce principe sans admettre en même temps le principe corollaire, à savoir qu'il n'est pas moins nécessaire que la propriété privée soit également à l'abri de toute saisie ou molestation de la part des navires de guerre. Mais il est évident que si les gouvernements de l'Europe proposaient d'adopter une règle générale qui consistât à mettre le commerce à l'abri des navires de guerre des Etats, aussi bien que des croiseurs particuliers, les Etats-Unis s'empresseraient de donner leur adhésion à une convention sur ce large point de vue.

La France et les Etats-Unis.

La France a été la première alliée des Etats-Unis dans leur guerre de l'indépendance. Elle leur a fourni alors un secours efficace. Depuis cette époque, jusqu'à ce jour, à part quelques légères interruptions occasionnelles, de cordiales relations d'amitié ont toujours existé entre les gouvernements et les peuples de ces deux pays. Les sentiments de bienveillantes sympathies qui animent à un égal degré les deux nations, ont amené des relations commerciales et sociales très étendues, relations qui, j'en ai la confiance, ne seront pas interrompues ni mises en échec par aucune éventualité d'un caractère grave. Le consul Français, à San Francisco a été, il y a quelque temps, amené de vive force devant la Cour de District des Etats-Unis siégeant en cette ville, pour y déposer son témoignage en faveur d'un autre consul étranger, en violation, suivant l'opinion du gouvernement français, de ses privilèges résultant de notre convention consulaire avec la France. Comme il n'y avait dans ce fait rien qui pût impliquer le moindre manque de respect à la France ou à son consul, il a été donné au gouvernement français des explications qui, je l'espère, seront trouvées satisfaisantes. Postérieurement à cela, un malentendu a eu lieu au sujet de l'interdiction abrupte que le gouvernement français aurait faite au ministre américain en Espagne de traverser la France, pour se rendre de Londres à Madrid. Mais ce gouvernement a désavoué, en termes non équivoques, toute intention de dénier le droit de passage au ministre des Etats-Unis, et après des explications dans ce sens, ce dernier a poursuivi son voyage et est retourné en Espagne par la voie de la France. Je mettrai sous les yeux du Congrès la correspondance échangée à ce sujet, entre notre Envoyé à Paris et le ministre des affaires étrangères du gouvernement français.

L'Espagne et les Etats-Unis.

La situation de nos affaires avec l'Espagne est aujourd'hui ce qu'elle était au moment de la clôture de votre dernière session. Des troubles intérieurs, qui avaient presque pris le caractère d'une révolution politique, ont récemment agité ce pays. Le dernier ministère a été violemment chassé du pouvoir, et des hommes de vues tout à fait différentes en ce qui regarde les relations extérieures, ont succédé à ce ministère. Depuis ce changement, il ne s'est pas présenté d'occasion favorable pour reprendre et activer les négociations pour arriver à la solution des difficultés sérieuses qui existent entre le gouvernement espagnol et les Etats-Unis. Il y a lieu de croire que notre ministre trouvera le présent gouvernement plus favorablement disposé que le précédent, à faire droit à nos justes réclamations et à se prêter à des arrangements ayant pour but de rétablir l'harmonie et de conserver la paix entre les deux nations.

Les Etats-Unis et le Mexique.

Le traité dernièrement conclu entre les Etats-Unis et le Mexique, a fixé quelques uns des points de difficultés les plus embarrassants avec ce pays, mais de nombreuses réclamations élevées à propos de dommages causés à nos nationaux, sont restées en dehors de ce traité, et il n'y a rien eu encore de décidé à ce sujet, bon plus qu'à l'égard d'une foule de cas nouveaux qui ont été récemment ajoutés à la première liste des griefs. Notre légation a fait tous ses efforts pour obtenir du gouvernement mexicain, la prise en considération de ces réclamations, mais jusqu'ici ça été sans mesure, à l'état d'agitation intestine de ce pays.

J'ai toujours eu à cœur de maintenir des relations amicales avec la république Mexicaine, et de faire respecter son territoire, non seulement par nos concitoyens, mais aussi par les étrangers qui se sont adressés aux Etats-Unis, pour organiser une expédition hostile contre quelques-uns des Etats de cette république. Ses frontières laissées sans défense ont inspiré à des aventuriers sans respect pour les lois, la pensée de s'embarquer dans ses entreprises, et ainsi s'est trouvée grandement accrue la difficulté de faire exécuter notre obligation de neutralité. Regardant comme un devoir solennel, de ma part, de remplir efficacement cette obligation, non seulement envers le Mexique, mais encore envers toute nation étrangère, j'ai usé de tout le pouvoir dont je suis investi pour mettre à néant ces criminelles tentatives, et pour punir ceux qui, y prenant part, ont violé les lois de notre pays.

Affaire de Greytown.

Sitôt que la nécessité fut reconnue d'établir des communications inter-océaniques, à travers l'isthme, une compagnie s'organisa, sous l'autorité de l'Etat du Nicaragua, mais composée, dans sa plus grande partie, de citoyens des Etats-Unis. Le but de cette compagnie était d'ouvrir un chemin de transit, par la rivière San Juan et le lac Nicaragua. Ce chemin obtint un prompt succès: il fut bientôt fréquenté par nos concitoyens, qui s'en servirent, afin de se transporter, eux et leurs propriétés d'un océan à l'autre. Sur ces entrefaites, et prévoyant que le dit chemin serait achevé et acquerrait une grande importance, un certain nombre d'aventuriers prirent possession du port Espagnol, qui se trouve à l'embouchure de la rivière San-Juan, et cela, à la face de l'Etat ou des Etats de l'Amérique Centrale qui, par le fait de leur indépendance, avaient légalement succédé à la souveraineté et à la juridiction de l'Espagne.

Ces aventuriers voulurent substituer au nom de San Juan celui de Greytown, et quoique, d'abord, ils prétendissent agir au nom du fabuleux souverain des Indiens Mosquitos, ils répudièrent par la suite, toute allégeance, ils créèrent toute souveraineté, et prétendirent former une organisation politique distincte, et se déclarèrent indépendants.

Si, pendant quelque temps, on entretint l'espoir de les voir former une communauté stable, digne de respect, il faut le dire, cet espoir a fut bien vite déçu. Bientôt, ils voulurent faire valoir des droits imaginaires de juridiction sur Punta Arenas, endroit situé sur la côte de la rivière opposée à celui où se trouve San Juan. Or, ce point, de par un titre contre lequel les aventuriers n'avaient aucun recours, était en la possession de citoyens des Etats-Unis, intéressés dans la Compagnie de Transit de Nicaragua, et était indispensable aux opérations du chemin tracé à travers l'isthme. La Compagnie résista donc à ces prétentions injustes, et, dès lors, ces individus tentèrent par la violence de déposséder ladite Compagnie et brûlèrent quelques-unes de ses constructions.

Plus tard, ils s'organisèrent, ils résolurent des forces afin de démolir l'établissement de la Compagnie, qui se trouvait à Punta-Arenas.

Mais leur coupable projet fut déjoué par l'intervention d'un de nos navires de guerre, qui se trouvait dans le port de San Juan. A une époque postérieure, c'est à dire au mois de mai dernier, une bande d'habitants de Greytown traversa le San Juan, se rendit à Punta-Arenas, et là, prétendit avoir charge d'arrêter, sous l'accusation de meurtre, le capitaine d'un des steamboats de la Compagnie de Transit. Comme ils n'ignoraient pas qu'on leur nierait leur juridiction, ainsi que par le passé, ils s'étaient armés afin de l'exercer quand même. Il advint que notre ministre dans l'Amérique Centrale était sur les lieux. Convaincu de l'innocence du capitaine de steamboat—car il avait vu l'affaire sur laquelle on avait basé l'accusation de meurtre—convaincu aussi que les individus qui voulaient opérer l'arrestation n'avaient aucune autorité pour l'accomplissement de pareil acte, il intervint. Cette intervention, qui porta ses fruits, avait pour but principal de prévenir la violence, d'empêcher une effusion de sang.

Subséquemment, le ministre américain se rendit à Greytown, et, pendant qu'il se trouvait là, un attroupement, dans lequel se trouvaient quelques-uns de ceux qui s'intitulaient faussement des fonctionnaires publics, entourèrent sa maison et déclarèrent hautement qu'ils étaient venus là, afin d'appréhender le ministre lui-même, par ordre d'une autorité supérieure. Pendant que notre ministre parlait à l'attroupement, il fut blessé par un projectile qui lui était destiné. Une chaloupe que lui envoya le steamer américain *Northern Light*, afin de le retirer de la situation périlleuse où il était engagé, fut reçue par des coups de fusil et dut rebrousser chemin. Ces incidents, compliqués de caractère bien connu de la population de Greytown, de ses sentiments d'hostilité, donnèrent à penser justement que l'existence et les propriétés de nos concitoyens, résidant à Punta-Arenas, seraient en danger réel, après le départ du steamer et de ses passagers pour New-York, si on ne formait pas une garde, armée pour la protection publique. Dans ce but, et afin aussi de donner de la sécurité aux voyageurs ainsi qu'aux marchandises qui passeraient l'isthme, une force provisoire fut organisée, à grands frais, par les Etats-Unis. Le dernier Congrès a passé un bill à ce sujet.

Cette prétendue communauté, assemblage hétérogène, formé d'éléments pris dans différents pays, composée surtout de noirs, de personnes de sang mêlé, avait précédemment laissé voir ces dangereux penchants, ses mauvais instincts. Au commencement du même mois, on avait enlevé clandestinement, du dépôt de la Compagnie de Transit et on avait transporté à Greytown, différents objets de valeur. Les pillards trouvèrent là un asile, et ceux qui les poursuivaient furent repoussés par le peuple qui, non-content de protéger les malfaiteurs, prit une part dans les objets provenant de leur vol et se livra à des violences sur la personne de ceux qui voulurent défendre leurs propriétés.

Tels sont, en substance, les faits qui ont été soumis à ma considération et qui sont basés sur des témoignages dignes de foi. Je ne pouvais hésiter à penser que de tels précédents nécessitaient l'intervention du gouvernement. La justice exigeait une réparation pour de nombreuses et criantes iniquités; elle exigeait qu'il fut mis immédiatement un terme à l'audace de pillards qui menaçaient la vie de nombreux voyageurs, qui prétendaient s'approprier des propriétés appartenant à ceux de nos concitoyens qui traversaient l'isthme. Quelque peu d'importance qu'eût cette communauté, sous d'autres rapports, elle n'en était pas moins puissante pour le mal. Elle était bien approvisionnée, bien armée, et par conséquent, capable de faire main basse sur les bateaux mal défendus qui, chaque jour, étaient à sa portée, et arrivaient, chargés d'articles précieux. Elle ne relevait d'aucun gouvernement régulier auquel le gouvernement des Etats-Unis—blessé dans la personne et la propriété de ses citoyens—pût s'adresser: nul pouvoir responsable n'existait à sa tête. Aux yeux du monde, elle n'existait point à l'état de société politique organisée; elle n'exerçait pas les droits, elle ne remplissait pas les obligations d'un gouvernement. C'était là, en réalité, un établissement de maraudeurs, trop dangereux pour être dédaigné, trop criminel pour rester impuni, qui ne méritait que le traitement qui s'inflige aux pirates, aux individus hors la loi, ou aux sauvages qui pillent continuellement les caravanes, et tous ceux qui se montrent sur les territoires servant de frontières aux Etats-Unis.

Une sommation convenable fut faite à la population de Greytown: on lui laissa savoir que ce gouvernement exigerait une réparation fut donnée à ceux de nos citoyens que l'on avait mis en souffrance, à notre ministre outragé, et qu'on construirait un de nos navires de guerre, afin que les justes réclamations fussent écoutées. La sommation resta sans effet.—Alors, un officier de notre marine, ayant le commandement du sloop de guerre le *Cyane*, reçut l'ordre de réitérer notre demande, et d'exiger une satisfaction fut donnée. Celui-ci, reconnaissant que ni la populace, ni ceux qui prétendaient la régir, ne manifestaient de disposition à revenir sur le passé, à le racheter, à fournir des explications à son sujet, informèrent les habitants de Greytown dans une proclamation que, s'ils ne s'exécutaient pas, dans un délai fixé, leur ville serait bombardée. En agissant ainsi, cet officier offrait à ces individus la chance de mettre leur vie en sûreté. Il fit plus: il déclara à ceux qui voulaient sauver leurs propriétés, qu'il leur fournirait des chaloupes de son propre navire, et un steamer où ils pourraient placer les dites propriétés.

De guerre lasse, et voyant que la ville restait sourde à ses demandes, il s'adressa au commandant du schooner de Sa Majesté Britannique le *Bermuda* qui semblait être en rapport avec les principaux individus de Greytown et exercer quelqu'influence sur eux. Il le pria d'engager ceux-ci à faire en sorte qu'il ne fût réduit à la mesure de rigueur dont parlait sa proclamation. Mais l'officier anglais, au lieu de répondre à cette prière, ne fit que protester contre le bombardement de la ville. La population ne fit rien pour donner les réparations demandées: nul habitant ne songea même à se dégager de la responsabilité encourue par la masse; tous semblèrent soutenir les méfaits du passé, tous semblèrent vouloir s'associer aux criminels, partager leur sort.

Les différentes accusations, sur lesquelles était basée la demande en réparation, avaient été rendues publiques depuis longtemps: cependant on les réitéra encore. Aucune des charges ne fut niée: on n'articula rien pour les expliquer, pour les atténuer: on refusa même tout rapport avec le commandant du *Cyane*. Leur silence obstiné semblait établir que, loin de craindre le châtiment, ils le défiaient. Il y a de fortes raisons de croire que cette conduite résultait de ce fait qu'ils pensaient, bien inconsidérément, que le gouvernement américain n'avait pas les preuves, qu'il reculerait devant le châtiment, afin de ne pas déplaire à une grande puissance étrangère, qui, pensaient les habitants de Greytown, ne regardait, sans trop de mécontentement, les actes outrageants dont ils se rendaient coupables envers les Etats-Unis. Enfin, le *Cyane* ouvrit ses batteries sur la ville; mais, avant qu'un grand dommage eût été causé, le feu fut arrêté deux fois, afin de faciliter un arrangement: l'effort resta inutile. La plupart des bâtisses de l'endroit—généralement d'une valeur secondaire—furent détruites, mais, grâce à d'intelligentes précautions prises par le commandant du sloop, personne ne fut tué.

Lorsque le *Cyane* fut envoyé dans l'Amérique Centrale, on espérait qu'il ne serait pas utile d'avoir recours à la violence, d'attenter à la propriété ou à la vie des individus. Des instructions furent données dans ce sens au commandant. Jamais on n'en serait venu à ces extrémités, si la population elle-même, par son étrange conduite, n'avait pas fermé la porte à tous les moyens de conciliation. Si le commandant du *Cyane*, sans avoir atteint le but qu'il cherchait, avait quitté Greytown, en face des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé placé, il serait résulté de ce départ, que nos concitoyens auraient été complètement abandonnés et auraient perdu toute chance d'indemnités, et notre dignité nationale aurait été atteinte.

Ce départ aurait encouragé des hommes, en dehors de la loi, à donner cours à leur violence, à continuer des actes préjudiciables à la vie et aux propriétés de ceux de nos concitoyens qui se trouvent à Punta-Arenas, et, probablement, ils auraient pillé tous les objets précieux, toutes les marchandises qui passent continuellement sur le chemin du Nicaragua. J'eusse été heureux que le *Cyane* eût pu accomplir sa mission sans qu'il fût besoin de recourir à la force. Mais l'arrogance des coupables nous a forcé la main: il nous fallait, ou détruire leur établissement, ou les laisser sous l'impression qu'ils pouvaient continuer leurs vols et leur insolence avec impunité.

Cette affaire a été l'objet de plaintes, articulées par des puissances étrangères, plaintes où l'on remarque plus d'aigreur que de sentiment de justice. S'il était besoin d'établir des comparaisons, il ne serait pas difficile de rappeler différents cas, dans l'histoire des nations, au premier rang de civilisation, où des villes, bien moins coupables que Greytown ont été châtiées dans des buts de rigueur, ont été, non seulement mises à sac, mais encore réduites en cendre, mais encore ont vu sacrifier l'existence de leurs habitants ou de ceux là même qui n'avaient participé à aucun crime.

Divers.

Le Président passe ensuite aux questions d'administration. Le revenu de l'année fiscale qui vient de s'écouler, a été de $ 73,549,705 et les dépenses de $ 51,018,249. Durant la même période, il a été payé $ 24,336,380 de la dette publique.

M. Pierce engage le Congrès à réduire le tarif et à augmenter l'effectif de nos forces militaires. Nos frontières ne sont pas protégées comme elles devraient l'être, et les indiens y commettent impunément toutes sortes d'atrocités.

Les accidents si nombreux auxquels l'emploi de la vapeur dans la navigation, donne lieu, méritent également de fixer l'attention du Congrès.

Les dépenses du département des postes ont dépassé considérablement le revenu.

La fin du message est consacrée à des considérations générales et se termine par des actions de grâce au Seigneur.

CALIFORNIE.

Le steamer *Star of the West* a apporté à New-York des journaux de San Francisco jusqu'au 9 novembre, et le *North Star* jusqu'au 16 du même mois. Les nouvelles sont dépourvues d'intérêt.

Dans un duel qui a eu lieu le 8 novembre, entre le colonel D. J. Woodlief et Achilles Kewen, le premier a été tué. Il a été atteint au cœur par la balle de son adversaire.

Les Know-Nothings ont triomphé à San Francisco dans une élection de contrôleur: leur majorité a été de 1042 voix.

James Logan et William Lipsey, deux meurtriers, ont subi la peine capitale le 3 novembre à Columa.

L'escadre anglo-française est encore mouillée dans le port de San Francisco: on ne connaît pas les projets des commandants. Le bruit s'est répandu qu'un combat avait eu lieu près des côtes de la Basse Californie entre la brick de guerre français *Obligado* et une frégate russe, mais peu de personnes y ajoutaient foi à San Francisco.

La frégate à vapeur américaine *Susquehanna*, faisant partie de l'expédition du Japon, est arrivée à San Francisco le 11 novembre, et la frégate à vapeur *Mississippi* à Honolulu le 23 octobre. Les officiers du Susquehanna disent que tout le monde aux îles Sandwich est en faveur de l'annexion aux Etats-Unis.

Iles Sandwich.

Nos dernières dates des îles Sandwich par la voie de San Francisco sont du 16 octobre. Le consul anglais avait cessé de combattre les projets d'annexion du gouvernement. Les cargaisons de glace sont maintenant expédiées de la colonie russe de Sitka à Honolulu.

La petite vérole fait de grands ravages dans les îles de la Société.

TEXAS.

Nous avons reçu hier des journaux de Galveston jusqu'au 7 courant. De nouveaux cas de fièvre jaune se sont déclarés à Houston le 6 de ce mois et plusieurs se sont terminés fatalement.

Deux cents cinquante émigrants sont arrivés récemment à Galveston, à bord de la barque *Amerland*, venant de Brême.

L'état sanitaire du comté de Gonzales est loin d'être satisfaisant: il y règne en ce moment beaucoup de fièvres.

Les sauterelles ont fait leur apparition dans le comté de Guadalupe.

HAVANE.

Par le steamer *Daniel Webster*, arrivé hier, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 6 courant. Rien de nouveau.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES.—La plupart des steamers marchands ayant été nolisés en Angleterre pour le transport des troupes en Crimée, l'agent de la ligne Cunard a annoncé à Liverpool qu'à partir du 9 novembre il ne partirait de ce dernier port pour les Etats-Unis qu'un vapeur tous les quinze jours.

ELECTIONS DE SAVANNAH.—Les démocrates viennent d'être battus aux élections municipales de Savannah. Les candidats du peuple (Know Nothings, si nous ne nous trompons) l'ont emporté sur leurs ennemis locofocos à une majorité de 250,000 en moyenne. M. E. C. Anderson, candidat du peuple à la place de maire, a triomphé du candidat démocrate.

EXPRES DE HENSLER & Co.—Transporter rapidement et à peu de frais, d'un point de la ville à un autre, des colis d'un poids peu considérable, des malles, des valises, effets de voyageurs, etc., tel est le but que se proposent MM. Hensler & Co. On verra par leur avis, inséré aujourd'hui dans nos colonnes, qu'ils ont établi dans ce but un service qui réunit toutes les conditions du succès. Nous aimons à croire que les citoyens de la Nouvelle Orléans ainsi que les voyageurs favoriseront cette utile entreprise.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

Par le train de retour de samedi soir, il a été reçu à Alger: 101 boucauts de sucre, 210 barils de mélasse, 2 barils de sucre, 236 balles de mousse, 1029 canards, 2 cages de volailles et 1 cage de dindes.

Il a été reçu hier soir: 113 boucauts de sucre, 129 barils de mélasse, 20 balles de mousse et 1,363 canards.

BATAILLON D'ARTILLERIE. — Le bataillon d'artillerie a célébré hier avec beaucoup d'entrain son trente-sixième anniversaire et la fête de la Ste-Barbe, patronne des artilleurs. Les diverses compagnies formaient un effectif d'environ 350 hommes parmi lesquels on remarquait les canonniers de Donaldson venus expressément à la Nouvelle-Orléans pour assister à la solennité. Après les exercices et les manœuvres sur la place d'Armes et une collecte en faveur des orphelins du 3e district, le bataillon s'est transporté dans la salle de bal d'Orléans où était servi un magnifique banquet. Le repas était présidé par le vétéran major Gally. Parmi les invités nous avons remarqué le gouverneur Hébert, le maire Lewis et plusieurs autres fonctionnaires civils. La plus grande cordialité et la gaîté la plus franche ont régné pendant le repas. L'appétit des convives satisfait, un feu roulant de toasts a commencé et MM. Hébert, Lewis, Palfrey, Powell, Forno, Augustin, Bright et Dreux ont pris successivement la parole. La fête s'est terminée à une heure avancée de la soirée.

DENTELLES, MANTELETS, ETC.—D. P. Scanlan & Co, ont ouvert au No 14, rue de Chartres, un salon pour l'exposition de leurs soieries, dentelles, satins, velours et autres articles d'importation parisienne. Voir aux avis.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain, lundi, première représentation de la reprise d'*Othello*, grand opéra de Rossini. Ce magnifique ouvrage sera interprété par Mme Cambier, MM. Bordas, Lacroix, et quelques autres sujets de notre compagnie lyrique.

ASSOCIATION HOWARD.—Il résulte d'une note que le secrétaire de l'Association Howard nous a transmise samedi et que nous publions dans notre partie anglaise, que cette société charitable a secouru, pendant l'épidémie de l'été dernier, 12,240 malades indigens, 116 Américains, 42 Anglais, 460 Irlandais, 541 Allemands, 54 Français, 2 Ecossais, 1 Portugais, 1 Italien, 6 Suisses, 5 Bohémiens, 3 inconnus. Sur ce nombre 177 ont succombé. En outre des malades dont nous venons de faire l'énumération, la Société a distribué des secours à 316 familles, et a envoyé en sommes diverses à l'hôpital de Charité de notre ville $17,553 69. Elle a également transmis: aux malades de Galveston, $1,000, aux malades de Savannah et d'Augusta, 2,966; aux malades de Plaquemines, $203; aux malades des Attakapas $750. Total: 22,664 69.

TOMBOLA.—On verra par un avis inséré plus loin que la maison V. HEBERT & CIE a organisé une tombola pour la fin de l'année. Les lots sont nombreux et comprennent des objets généralement utiles ou instructifs, tels qu'ouvrages de toutes sortes, services à thé, papitres en palissandre et bois de rose, albums, bevards, articles de fantaisie, etc. Il y aura 900 numéros à $1, et 90 lots gagnants. Comme annexe à cette tombola une seconde sera faite comprenant 300 numéros dont 16 gagnants. Trois numéros pris à la première tombola donneront droit à un numéro gratis à la seconde.

PIANOS CONSOLE.—Nous croyons devoir appeler l'attention du public amateur de musique sur un tout nouveau modèle de piano créé par M. PAPE, le célèbre facteur à Paris. Ce chef-d'œuvre, fruit de quarante années de recherche et de dépenses considérables, est le résumé de ses plus belles inventions et réunit sous la forme gracieuse d'une console toutes les qualités de son et de solidité que l'amateur le plus exigeant puisse demander; son intérieur est maintenu par un réseau de barres de fer et sa puissance de son dépasse de beaucoup celle des plus forts pianos.

Le dépôt du piano-console est chez MM. A. LACHEN MEYER & Cie., au coin des rues Chartres et Toulouse. Cette maison s'en est assuré, par un traité spécial, la vente aux Etats-Unis. Voir aux annonces.

LEÇONS DE DANSE.—Au nombre des meilleurs professeurs de danse que possède la Nouvelle-Orléans, nous citerons M. et Mme ANGELINA dont la vogue va croissant. Les élèves affluent à leurs leçons et ce n'est que justice, car peu de professeurs montrent autant de zèle et d'habileté chorégraphique. La *Sauterelle* est la danse de la saison; elle sera dansée cet hiver dans tous les salons de Paris et de New-York. On l'apprend chez M. et Mme Angelina. Pour les jours et heures des différentes classes, voir aux avis.

MODES.—La maison LACHEN MEYER & Cie, au coin des rues Chartres et Toulouse, vient de recevoir un magnifique assortiment de mantelets et chapeaux confectionnés, voilettes, parfumeries, etc., ainsi que des articles de fantaisie pour étrennes. Voir aux avis.

BOULANGERIE MÉCANIQUE.—L'essai de la boulangerie mécanique, fait hier matin, a été pleinement satisfaisant. La pâte préparée et pétrie exclusivement par la mécanique a fait un pain délicieux. Nous avons surtout remarqué sa propreté et sa légèreté. La substitution de la boulangerie mécanique à la main-d'œuvre actuelle serait un progrès, et nous espérons que quelques-uns de nos boulangers les plus entreprenants se hâteront de le réaliser.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

THEATRE D'ORLEANS.

Nous avons toute la semaine broyé les couleurs les plus sombres et réuni sur notre palette les teintes les plus lugubres. Nous avons mis aussi notre voix à l'unisson et nous préparions à entonner en mineur la plus lamentable des élégies sur le sort du notre théâtre d'Orléans.

Eh quoi! nous apprêtions-nous à chanter sur ce mode funèbre, en est-ce donc fait de l'art dramatique parmi nous? Cette ville reconnue jusqu'à ce jour comme le centre du goût et des lumières de l'Amérique du nord, doit-elle donc fatalement descendre de cette sphère élevée et lumineuse pour se plonger sans retour dans l'épaisse atmosphère de ces grands centres exclusivement préoccupés de la question de savoir acheter et pour vendre? Le roi boucant a-t-il détrôné sans conteste l'intelligence et l'imagination, ces souveraines du monde spirituel? Sommes-nous arrivés à ce jour funeste où les affaires seraient devenues le seul plaisir et la règle despotique de notre vie? ou bien, ce qui serait plus triste encore, notre population, lois de se suicider volontairement au point de vue des jouissances et des plaisirs, est-elle forcée par la dure loi de la nécessité à subir cette mort sociale? [illegible] de se résigner malgré elle à la privation de tout ce qui fait la vie douce et agréable? Cette prospérité qui faisait du notre ville la capitale du sud, s'est-elle écoulée comme les eaux d'un lac qu'aurait fuit sa source, et qui se tarit peu à peu, et se sommes-nous arrivés à voir le jour de le fond desséché et stérile. Hélas! il paraît que cette dernière et triste supposition est la véritable; les affaires languissent; l'activité commerciale est encore engourdie; l'hiver a déjà commencé ses rigueurs mais sans leur compagnie ordinaire; le parc des eaux lui-même et ses affluents nombreux se montre sévère à notre égard et se refuse à faire descendre dans notre ville ce vaste concours d'étrangers qui, venus de l'ouest et du nord, peuplaient déjà nos rues les autres années à cette époque et y apportaient la richesse et la vie, comme le limon fertile que le Nil dépose annuellement sur les guérets de la terre d'Egypte.

Toutefois, au sein de ce malheur temporaire, et si déplorable qu'il soit, réjouissons-nous que la plaie qui nous frappe et dont la durée est forcément limitée, soit une plaie d'argent et non une décadence morale et incurable! Que les eaux relèvent enfin leur niveau, que les bateaux circulent, que les habitants et les étrangers affluent dans nos murs, et la ville se relèvera de sa torpeur, comme un prisonnier rendu à la liberté et à la lumière, elle s'élancera ardemment vers toutes les joies, vers tous les plaisirs, et le théâtre reprendra sa physionomie animée et brillante.

Plaise à Dieu que la soirée de samedi soit le signal de cette résurrection un peu tardive! Plaise à Dieu que désormais toutes les soirées théâtrales ressemblent à cette belle représentation de la Norma! Il en est temps!

Oui, c'était une vraie solennité des deux côtés de la rampe: en deça, foule compacte, salle pleine, bordée de femmes charmantes et de toilettes gracieuses, toute éclatante de lumière, toute haletante d'attention et de plaisir: au delà, la réaction de cette foule inaccoutumée, c'est-à-dire, l'émulation parmi les artistes, les bons devenant remarquables, et les grands s'élevant au sublime: certes, c'est le public qui fait l'artiste, ou qui du moins lui donne sa tonalité, son ressort, sa puissance d'exaltation; c'est l'émotion de la salle qui l'électrise par le regard de ces beaux yeux, par l'émotion de toutes ces bouches, par le bruit sympathique de ces mains. Mais que disons-nous de ces mains, naguères si promptes à applaudir, aujourd'hui si lentes et si avares de leurs encouragements? Ce n'est plus la mode, à ce qu'il faut croire; nous avons assisté graduellement et notre âge nous permet de retracer ces souvenirs, à l'extinction fatale pour l'art dramatique de cette bruyante et chaleureuse manifestation publique et l'expression si souvent employée par nos confrères les critiques d'alors, quand ils disaient qu'une salle menaçait de crouler sous des tonnerres d'applaudissements, serait aujourd'hui aussi fausse que surannée. Alors on sentait énergiquement, et les grandes dames et les lions de l'époque ne rougissaient pas de se laisser entraîner au courant de l'enthousiasme que la foule du parterre, toujours franche et brutale, exprimait à tour de bras et de gosier.

Maintenant que le parterre n'est plus qu'une fraction minime de nos théâtres, maintenant que ces mêmes habitués du parterre commodément assis comme aux sermons, peuvent s'y endormir à l'aise, et ne sont plus forcés de payer par quatre heures de station sur leurs jambes un plaisir d'autant plus vif qu'il était acheté plus cher, le public naïf et primitif par excellence, s'est lui-même refroidi et blasé. Et d'ailleurs, quand, entraîné par un élan qui pour n'être pas savant et étudié, n'en est que plus naturel et plus précieux, quand des profondeurs de son antre, ce parterre donne le signal des bravos, le beau monde qui forme majorité craint sans doute qu'on le confonde avec ces petites gens et s'abstient avec ce calme et cette nonchalance qui conviennent si bien à toute aristocratie. Alors l'artiste, qui se sentait satisfait de lui-même et qu'une preuve de sympathie aurait élevé à une plus grande hauteur, se trouvant pris entre ces témoignages contraires, se croit condamné par la partie la plus intelligente de son public, retombe de son inspiration et s'éteint dans la routine du métier. Nous croyons qu'il y aurait un grand avantage pour l'art dramatique en général et en particulier pour la conservation du décorum et des gants blancs de nos dandys, d'inventer quelque petite machine à applaudir, bien coquette et bien élégante, et qu'on pût mettre en mouvement sans se déranger et sans faire autre chose que de pousser ou d'arrêter un ressort. Nous recommandons l'idée au génie inventif de nos lecteurs.

Pour en revenir à la Norma, nous ne pouvons que répéter ce que le public et la presse en ont dit avant nous, c'est que jamais elle n'a été rendue sur notre scène comme elle l'a été cette année. La réunion des deux cantatrices supérieures qui sont chargées des rôles de Norma et d'Adalgise fait de la reprise de cette partition un événement lyrique de grande importance. On sait que le rôle d'Adalgise est ordinairement sacrifié et, de plus, la grande création de Norma est un tour de force au-dessus de la portée de la plupart des artistes les plus distingués. C'est que dans Norma, le talent ne suffit pas; l'habileté du métier, si indispensable qu'elle soit n'est qu'une qualité secondaire; ce qu'il faut avant tout, c'est l'âme, c'est le feu sacré, c'est la passion. Norma réunit toutes les facultés aimantes, toutes les énergies du cœur de la femme; elle est amante, elle est mère, elle est amie tendre, elle domine les hommes par son énergie, elle les séduit par sa beauté, elle les sait haïr comme elle sait aimer, et en vengeance, aussi noble que terrible, est digne de sa grande âme. Il ne faut donc pas être une actrice ordinaire pour s'élever à la hauteur de ce type emprunté à l'un des plus grands génies de notre littérature, à la Velléda de Chateaubriand, il faut être une grande tragédienne, il faut plus encore, il faut être chanteuse, cantatrice de toute minute, sous la main des difficultés de la dictation, la voile de la fiction disparaît et le cœur de la femme est mis à nu.

Deux séances nous ont permis de suivre cette curieuse et intéressante étude, et nous sommes heureux de pouvoir être à Mme Laget, dont nous ne sommes nullement sceptiques, qu'elle est à nos yeux sortie victorieuse de l'épreuve et que nous la croyons, à part les ressources de l'art et les manœuvres scéniques, une femme douée des plus hautes facultés aimantes et d'une intelligence tout à fait distinguée. La seule faculté qui lui manque peut-être jusqu'à un certain point, c'est une nature plus matérielle douée, c'est ce même défaut qui lui refuse un volume de voix égal à la grandeur de ses inspirations et qui la mettrait au rang de Grisi elle-même, la plus parfaite Norma que nous ayons entendue. Quant à entrer dans le détail de cette perfection d'exécution musicale, ce que nous regardons comme un éloge bien moindre que celui que nous avons tâché de formuler plus haut, nous n'avons pas l'intention de nous livrer à une pareille appréciation. Qu'il nous suffise de dire que, déjà sans rivale dans le chant purement dramatique, dans la phrase large, profondément accentuée, mise à son plan par l'éclat gradué et contrasté des intonations, qualités que les Huguenots nous avaient complètement révélées en elle, elle s'est placée au premier rang aussi, dans notre opinion du moins, comme chanteuse légère et comme vocaliste; au premier rang, disons-nous, au-dessus même de Mme Patti-Baille, cette perfection de la roulade, cette supériorité désespérante de la cadence et des sons perlés. Car elle possède sur cette dernière l'immense avantage du relief sur le plan uni, de la statuaire sur la peinture, de la nuance sur la teinte plate, de la perspective naturelle et aérienne sur le dessin d'après les règles.

Il est impossible de mieux dire que cette charmante Adalgise; aucun oiseau ne peut lutter avec cette légèreté de gosier, avec la pureté de ces sons, avec la velouté de ce timbre, avec la finesse et le caprice gracieux de ces arabesques. Soit; mais c'est un véritable oiseau qui chante, plutôt qu'une femme; elle ne s'émeut pas, elle dit un concert, sur sa branche, allons-nous dire, plutôt que sur la scène; le personnage ne vit pas, ne s'agite pas, un souffle pas dans cette charmante et quelque peu froide enveloppe; Mme Baille nous fait l'effet de prendre trop à la lettre son titre de chanteuse légère; cet emploi qui, en fait de grand opéra, correspond aux premières amoureuses de la tragédie et du drame, exige; entre les cordes gracieuses et ingénues qu'elle possède à un si haut point, la chaleur et la tendresse qu'un cœur de vingt ans, quoique jeune à la vie, laisse parfois éclater en accents profonds, quoique contenus. Le temps nous manque et nous le regrettons, pour montrer combien ce rôle d'Adalgise entr'autres admet de passion, d'amour naïf et ardent, suivi de douleur et de mépris pour Pollion, de reconnaissance ardente et de tendre commisération pour cette grande et infortunée Norma.

Quoiqu'il en soit, rien ne saurait analyser pour ceux qui ne l'ont pas entendu, le charme d'une pareille exécution et l'effet produit, surtout dans les ensembles par ces deux grandes artistes, leurs mérites si divers se fondant ensemble, l'unité parfaite malgré les immenses difficultés de chaque partie, la prodigieuse pureté de ces deux voix mélodieuses. Le duo du second acte et celui du troisième, valent seuls une audition spéciale.

Il nous reste à parler des autres personnages du chef-d'œuvre de Bellini. La tâche est douce pour M. Genibrel que nous retrouvons toujours consciencieux et toujours à la hauteur des caractères qu'il interprète. Le chef des Druides a été imposant par son énergie, par son dévouement à sa patrie opprimée, et dans le magnifique finale du 2e acte, il a su trouver dans ce cœur, en apparence glacé par les ans et par de si hauts intérêts, des élans de sensibilité et de tendre pitié pour Norma prête à mourir. Qui pourrait, il est vrai, rester froid à ce cri: je suis mère, et à ce jeu si vrai et si déchirant?

Le rôle de Pollion a toujours été l'écueil des chanteurs, et nous ne craindrons pas de le dire à un artiste du mérite de M. Dulac, il n'a pas échappé à cette loi commune. Il a même été desservi, dans le cas actuel, par une circonstance particulière, indépendante de sa volonté, par son extérieur et sa nature physique. Quoique M. Dulac, sous son costume romain, ne ressemble pas mal à quelques médailles d'empereur et que par conséquent il n'y soit de tout point fort convenable, il n'en est pas moins vrai que la finesse, le douceur et les nuances délicates ne sont pas les caractères distinctifs du talent. Or, ce sont ces qualités seules qui peuvent atténuer l'odieux de personnage et le ridicule de sa position. On comprend qu'entraîné par un fatal revirement de cœur, Pollion ait oublié l'amour de Norma; mais on n'admet pas qu'en face de cette noble femme, il n'ait qu'un cœur encore que la bravade et l'insulte, et les menaces qu'elle profère contre Adalgise ne jettent hors de lui de colère et le forcent à élever la voix jusqu'alors soumises, douloureuse et tremblante, le contraste entre ce groupe qu'il lui donne un amour tendre entier [illegible] qu'il imprimait son très prodigieux effet aussi que profond. Du reste M. Dulac a reçu de justes et nombreux applaudissements pour la sensibilité qu'il a développée dans la scène finale et pour la manière dont il a dit le *Pardonne moi*. Nous ne terminerons pas cet article sans rendre hommage à un acteur, aussi, il ne faut mais dont l'apparition a été pour nous une véritable reconstruction historique; nous voulons parler de M. Chol. Il est impossible de montrer plus de conscience dans chacune des créations sur notre scène, même des moins importantes, que ne le fait ce laborieux et intelligent artiste. C'est de cette manière qu'il manifeste son respect pour un public qui l'aime et l'estime. Donc M. Chol nous a ressuscité à toutes pièces le vieux chef celte des forêts Druidiques, avec son sayon de peau de chèvre, ses braies, sa chevelure et sa moustache tombant tout par épaules, ses jambes nues et liées par les bandelettes de sa sayale. Il nous a semblé lire un chapitre d'Augustin Thierry ou de voir passer une des statues que Eugène Sue a évoqués des premiers temps de notre Gaule.

Les chœurs ont admirablement marché, ainsi que l'orchestre.

Pour ces deux derniers acteurs multiples, si essentiels et si rarement appréciés, nous comptions pas nous en tenir aujourd'hui à cette dernière ligne banale et quasi stéréotypée qui nous sert comme d'acquit de conscience. Nous pensions avoir la place nécessaire pour en faire une appréciation, suivant leur mérite, du moins suivant nos moyens; mais il faut encore ajourner cette tâche de moins ne serve que jusqu'à notre prochain feuilleton nous ne prouverons pas. Nous y reviendrons complet encore de la belle soirée dramatique de dimanche soir et nous rappellerons à nos lecteurs, les annonces relatives à la soirée des bals costumés et masqués qui seront donnés cet hiver à la salle d'Orléans.

R. L.

CHRONIQUE LOCALE.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine qui vient de s'écouler:

Admis	333
Renvoyés guéris	303
Morts	71

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—*Sentences*—Le juge Robertson a prononcé, samedi, la sentence de Young ou Yung, déclaré coupable d'[illegible] petit cheval. Il a été condamné à être pendu le jour que désignera le Gouverneur. Lorsqu'on lui demanda ce qu'il avait à dire, il répondit que les témoins l'avaient parjurés, qu'on l'avait jugé sans qu'il pût produire ses témoins à décharge. Young manifesta le désir de s'entretenir avec sa femme et un prêtre.

Charles Jackson, accusé d'avoir tué John Besser, et contre lequel le Jury a rendu un verdict d'homicide, a été condamné à quinze ans de travaux forcés.

Thomas McKeohn, vol—à un an de travaux forcés.

James E. Bell, vol de grand chemin—douze ans de travaux forcés—Le témoin n'a pu reconnaître Marcis, le complice de Bell.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—La Banque du Canal a intenté samedi, à la Quatrième Cour de District, un procès à J. M. Lee, pour recouvrer de celui une somme de $22,600 qu'il a tirée mercredi dernier, à l'aide de chèques sur la Banque de l'Union et la Banque du Sud. Ces chèques n'avaient aucune valeur.

JUGEMENT DE DIVORCE—Le juge Reynolds a rendu, samedi, un jugement de divorce entre M. et Mme Conger. Nous avons publié, dans notre dernier numéro, les détails de cette affaire.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Jacob Wilde a enregistré samedi, à la Sixième Cour de District, une pétition dans laquelle il réclame à la ville une somme de $996. Le demandeur déclare qu'en novembre 1853, il possédait un cheval et un dray qui lui rapportaient $3 par jour. Le 6 du même mois un officier de police du quatrième district saisit son cheval et son dray, pour une prétendue violation des ordonnances. M. Wilde intenta un procès devant le juge Gaienadé qui rendit un jugement en sa faveur. L'affaire fut transférée devant la troisième cour de district qui, le 17 novembre 1854, décida que le cheval et le dray appartenaient au demandeur et devaient lui être rendus. M. Wilde réclame $3 par jour, etc. à partir de l'époque où son cheval, etc. ont été saisis.

Premier District.

ARRÊTÉ.—La police du premier district a arrêté, samedi, un individu vêtu avec élégance et de bonne mine. Il dit s'appeler Victor Schultz, mais avoue qu'il a quelque fois pris les noms de George Clark et de Taylor Clark. C'est le même voleur qui s'est introduit, il y a quelque temps, dans l'hôtel de Mme Oriet, rue du Canal, et a volé divers articles de leur appartement aux pensionnaires. Schultz portait, lors de son arrestation, un habit qu'il avait volé à bord du bateau à vapeur *Magnolia*, à M. Robertson, juge de la première cour de district.

Deuxième District.

COUPS DE POIGNARD—Louis Caretta a été arrêté samedi, par la police du Deuxième District, sous prévention d'avoir porté à Mary Ann Powers, deux coups de poignard, l'un derrière la tête et l'autre au poignet. Le recorder a exigé de l'accusé un cautionnement de $800 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

VOL.—On a volé, samedi soir, à M. André Paicarvich, capitaine de la barque italienne Fidente, une somme de $1750 et une montre en or évaluée à $100. Le capitaine, en allant à terre, déposa l'argent dans une boîte et lorsqu'il revint à bord il s'aperçut qu'il avait disparu. Un jeune homme de 20 ans qui était employé à bord ne s'y étant plus présenté depuis que le vol a été commis, les soupçons planent sur lui. La police a arrêté les nommés Robt Cadillac et Michel Derbevich qui sont soupçonnés d'avoir trempé dans le vol.

Académie d'Escrime et de Tenue des livres de DOLBEAR, rue du Canal, No 108. Les citoyens et les étrangers qui désirent acquérir une belle écriture ou une connaissance approfondie de la tenue des livres, sont invités à venir juger des progrès que font les élèves.

Décédé hier à midi, à l'âge de 39 ans, JEAN BAPTISTE MINVIELLE, natif de Pau, Basses Pyrénées. Les amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce jour'hui à 4 heures. Le convoi partira du No 136, rue St-Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

ATTENTION.

Vente de 300 caisses chaussures et chapeaux, linge fait, chemises, &c.

BLACHE & LEAUMONT vendent aujourd'hui, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, un grand assortiment de chaussures, chapeaux, linge fait, chemises, &c. L'attention des acheteurs est appelée à cette vente qui sera libre de réserve.

☞ AVIS—Le navire CURRITUCK, capitaine Pierce, de Bordeaux, est maintenant en déchargement vis à vis la rue des Ursulines. Dernière partie des marchandises sont prêtes de marque [illegible] sans réserve.
E. CAHUZAC & Co.
11 déc 30 Vieille Levée

Le soussigné vient de recevoir par le steamer ... [illegible]
P. A. HEBRARD,
No 118 rue du Canal, près Royale.

E. MAUTRE et Co,
Nos 29 et 30 rue Condé.
18 oct—3 m.

☞ Les femmes notices sur la médecine sont une grande source de maux. La pratique de la médecine doit être gouvernée par les principes déduits avec soin des observations des hommes expérimentés. [illegible] Les Amers Allemands du Dr C. M. Jackson, de Philadelphie, sont préparés [illegible] contre les symptômes de [illegible] l'organe de la digestion. Nous n'hésitons donc pas à recommander ce remède aux malades.
11 déc—2f vile

Opinion des "esprits."
☞ On demandait dernièrement, par l'intermédiaire d'un sujet, au célèbre et excentrique Dr Abernethy, quel était le meilleur remède contre les affections pulmonaires. La réponse ne se fit pas attendre: "C'EST LE CHERRY PECTORAL DE AYER." 11 déc—1

☞ PERSONNE n'a jamais employé un meilleur remède que le CHERRY PECTORAL DE AYER contre le rhume, la toux et les affections pulmonaires.
11 déc—1

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
MEDECINES GRAEFENBERG.
☞ LES MEDECINES GRAEFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.
On peut se procurer *gratis*, chez le consignataire, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.
Chaque jour on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 28 jan—1an

☞ Le Dr Wm H. Farrow, médecin distingué du comté de Worcester, Etat du Maryland, écrit qu'il emploie le ANODINE CHERRY EXPECTORANT et le MARSHALL CORDIAL DE STABLER et que ces remèdes ONT GUERI LES MAUX POUR LESQUELS ON LES RECOMMANDE, que c'est un heureux mélange de quelques-uns des meilleurs et des plus sûrs agents thérapeutiques et sont précieux à l'humanité, et qu'il croit de son devoir de les recommander aux médecins, à ceux surtout des campagnes et les nouveaux habitants exposés aux diarrhées, pendant les mois d'été [illegible]. Voir les pamphlets qui donnent les détails. Prix: 50 cents [illegible].
E. STABLER & Co. propriétaires, Pharmaciens en gros à Baltimore.
A vendre à la Nouvelle-Orléans par J. WRIGHT & Co. Agents.
Pour la vente en gros, No 151, rue de Chartres. Et par F. KALTEYER, ROBT. McCRACKEN, et les marchands en général aux Etats-Unis. 30 nov—12

Fabrique de l'Eglise St-Louis,
Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné au public, qu'à dater du 1er janvier 1855, les enterrements qui se feront par le Clergé de la susdite Eglise dite Cathédrale St-Louis, seront divisés en cinq classes, qui seront comme suit, et composées de personnel et prix ci-après.
La Première Classe se composera du Curé, de trois Vicaires, de cinq Chantres, de six Enfants de Chœur, et de deux Suisses; total dix-sept personnes, et coûtera la somme de soixante-quinze piastres $75.
La Deuxième Classe se composera du Curé, de deux Vicaires, de quatre Chantres, de cinq Enfants de chœur, et d'un Suisse, total treize personnes, et coûtera la somme de cinquante piastres $50.
La Troisième Classe sera composée de deux Vicaires, de trois Chantres, de quatre Enfants de chœur, et d'un Suisse, total, dix personnes, et coûtera la somme de trente piastres. $30.
La Quatrième Classe se composera d'un Vicaire, de deux Chantres, de quatre Enfants de chœur, et d'un Suisse, total, huit personnes, et coûtera la somme de vingt piastres. $20.
La Cinquième Classe se composera d'un Vicaire, d'un Chantre, et de trois Enfants de chœur, total, 5 personnes, et coûtera la somme de dix piastres. $10.
ANT. DUBUC Secrétaire.
P. S.—Le public est en même temps informé qu'on pourra également se procurer au Bureau de la dite Fabrique, à des prix très modérés, en s'adressant audit secrétaire, toutes sortes de fournitures relatives aux susdits enterrements, telles que Corbillards, Voitures, Cercueils, Cata niques et Tentures blanches et noires, Habits d'Enterrement, Écharpes et Crêpes noirs et blancs, Cierges, Gants, etc, etc.
11 déc—1 fev

HENSLER & Co.—Exprès de la ville pour le bagage—A l'instar de New-York.
Aux négociants, Voyageurs et Planteurs.
LE public ayant éprouvé le besoin d'un moyen sûr de transport pour les articles légers et de valeur, les soussignés ont établi une ligne de wagons à cet effet, et livreront immédiatement les marchandises, les paquets et le bagage qui leur seront confiés. [illegible]
Tarif de l'Exprès de la ville, de Hensler & Co., d'après le tarif de la ville. [illegible]
11 déc—3m.Mje

ACADEMIE DE DANSE DE M. ET MME ANGELINA.
126, rue Carondelet entre Hevia et Girod.
LA Sauterelle, nouvelle danse, est la danse en vogue parmi le beau monde de Paris et New York. La classe pour les enfants commencera mardi 12 courant. Jeudi et samedi de 4 à 6 heures du soir. La cachucha, pas styrien ou autres danses théâtrales seront apprises à la demande des parents.
11 déc—1f

ETALAGE DE MARCHANDISES NOUVELLES.
SOIERIES, BRODERIES ET MANTELETS
D. P. SCANLAN & Cᵉ, Nos 12 et 14, rue de Chartres, ont l'honneur d'annoncer aux Dames qu'ils ont ajouté à leur établissement le magasin No 14 où ils ont ouvert des chambres afin de mieux étaler leurs nombreuses modes de Paris, satin, manteaux velours et drap, Talmas, mantelets et articles riches de fantaisie.
Ils ont également reçu par les navires Wartenbergh, Mulhouse et Redwood, venant du Havre, l'assortiment le plus complet de soieries riches pour robes et de broderies qui ait jamais été importé à la Nlle-Orléans. Ils ont en magasin un assortiment complet de châles de véritable crêpe de Chine, pirates, marquises, corsets sans coutures, rubans, fleurs artificielles, dentelles et dentelles riches, marchandises de tous genres. 11 déc—3

Asile des Orphelins Catholiques de Ste-Marie.
Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1854.
LE soussigné, en accusant réception, du vénérable major Gally, d'une somme de $135, recueillie, dimanche, 10 du courant, à la Cathédrale, par le Bataillon d'Artillerie qu'il commande, offre ses sincères remerciements aux membres de ce magnifique Bataillon, qui se sont toujours montrés les amis et bienfaiteurs des orphelins de cette institution. THOS. LAYTON, Trésorier.
11déc—1

EN débarquement du navire Currituck, venant de Bordeaux:—
57 barriques vin rouge St-Julien, Médoc,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
50 quarts pipes eau-de-vie pâle de Edmond Jaulin,
à vendre par X LAMBERT,
11 déc No 68, rue des Magasins

VIN ROUGE—1050 barriques en débarquement du navire Currituck et à vendre par
E CAHUZAC & Co,
11déc 30 Vieille Levée

HAUT BRION—100 barriques Haut Brion, en débarquement du navire Currituck, de Bordeaux et à vendre par E CAHUZAC & Co,
11déc No 30 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—40,000 Regalia des meilleures marques et en débarquement de la goëlette Mides, à vendre par
E CAHUZAC & Co,
11déc No 30 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—700 caisses sucre blanc, jaune et brut, de la Havane, à vendre par
E CAHUZAC & Co,
11 déc No 30 Vieille Levée

CACAO Guyaquil—100 sacs Guayaquil, en magasin, à vendre par BERNARD TURPIN,
11déc 47, rue des Magasins

INDIGO de Caracas—8 surons indigo de Caracas, en magasin, à vendre par
BERNARD TURPIN,
11déc No 47, rue des Magasins

EN magasin et à vendre par le soussigné—
40 barriques vin vieux, 50 do bon ordinaire, 12 do blanc Haut Sauterne, 40 barils do do do, 25 Catalogne, 10 barriques Bergerac, 10 1/4 Cognac Jules Robin & Co, 12 1/2 do do do, 5 do biscuit Bricoche, 15 de diverses marques, 10 barils madère, 2 pipes genièvre de Hollande, 60 caisses absinthe diverses marques, 20 caisses vin muscat, 20 do vin mousseux, 200 caisses vin rouge, 60 do vin blanc Haut Sauterne, 20 paniers champagne, 15 do guignolet, 100 paniers anisette, 40 caisses fruits à l'eau de vie, 10 do au jus, 20 do liqueurs, 20 paniers vieille brandy, gin, genièvre, et liqueurs de toutes sortes, cognac, brandy, &c. E DECHAMPS, 21, rue St Louis
11 déc

VINS de Catalogne!! Vins de Catalogne—Le soussigné offre à vendre actuellement en débarquement, vins de Catalogne, qualités supérieures, vin en pipes et demi-pipes.
PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97 rue St-Louis

VINS DE BORDEAUX—à vendre à livrer par le navire Donmark, capitaine, Brunen venant de Bordeaux, 160 barriques vin rouge ordinaire
PAUL JUGE FILS & Co
11déc 97, rue St-Louis

VINS EN BARRIQUES—En magasins et à vendre par les soussignés:
400 barriques bon vin rouge ordinaire,
100 do vin pour familles.
50 do vins fins.
PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97, rue St-Louis

MEDERE—25 barils imitation madère, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97, rue St Louis

EAU-DE-VIE DE COGNAC—50 quarts des marques suivantes: United Vineyard Proprietors, Jules Robin & Co, Alex. de Marmier, Champagne, Pinch & Bouchaud, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97 rue St-Louis

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie—50 caisses fruits au jus de qualité, 10 caisses fruits à l'eau de vie
à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97 rue St-Louis

DIVERS—50 caisses ... 20 caisses sucre, bière, sirop, vinaigre [illegible] paniers de 2, 3 et 5 gallons, 50 caisses ...
à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97, rue St-Louis

COMPAGNIE D'ASSURANCE MONARCH DE LONDRES,
CONTRE L'INCENDIE & POUR LA VIE
Capital souscrit et surplus, $8,000,000.
Fonds spécial: $150,000, entre les mains des assureurs de New-York pour couvrir les pertes.
Assureurs à New-York.
John L. Aspinwall, George Curtis, Watts Sherman.
Directeurs à New-York.
Silas E Everett, Wm L King, Geo B Morewood, James Harper, Wm H Macy, Joseph Stewart, Robt Heydock, Benj A Mumford, Benj M Whitlock.
WM. ALLING, agent,
18 oct—6m No 57 rue St Charles

LIVRES.
Etrennes! Etrennes!
VOR. HEBERT & CIE.,
149, Rue de Chartres.
ONT reçu par les derniers arrivages du Havre, plus de 5000 volumes d'ouvrages illustrés, Reliures riches, choisis parmi les dernières nouveautés publiées à Paris, pour être offerts pour Etrennes Aux Dames, Demoiselles, Jeunes gens, Petits garçons et Petites filles, &c. AINSI QUE Paroissiens et Livres de prières—Riches et ordinaires, garnis en argent vermeil et imitation.
Un beau choix de Christ en ivoire et imitation, ainsi qu'en bronze artistique, &c., &c., &c.
11déc—1j.

TOMBOLA!
La maison Vor. HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres.
INVITE ses amis, ses clients et le public en général à venir visiter sa
MAGNIFIQUE TOMBOLA,
EN PARTIE DOUBLE,
qu'elle prépare pour la fin de l'année.
11 déc—3djd

JOUETS—JOUETS.
VOR. HEBERT & Cie,
149 rue de Chartres.
VIENNENT de recevoir un joli choix de jouets, amusants, instructifs et SURTOUT pas BRUYANTS.
Ces jouets consistent principalement en casse-têtes, patiences, jeux à construire, lotos d'un genre nouveau.
Collection de jouets en boîte pour appartement, &c. &c. &c.
En un mot toutes combinaisons pour réunir les enfants autour de la table, les distraire, les amuser, les instruire même et EVITER LE BRUIT.
11 déc—3idda

Pianos-Console.
LES soussignés viennent prier MM. les Planistes ainsi que tous les amateurs de musique en général, de vouloir bien visiter leur magasin, 161, rue de Chartres, pour examiner une nouvelle création du célèbre facteur H. Pape, à Paris.
C'est un piano dont l'extérieur a la forme d'une console; il est tout croisé de barres de fer à l'intérieur, ce qui le met à l'abri de tout accident pouvant résulter de la température. Sa puissance de son égale celle du plus beau piano à queue et il a l'avantage de former un meuble de salon de la plus exquise élégance.
Le nom universellement connu de H. Pape dispense de faire de la réclame, et nous espérons que ce nouveau modèle de piano, après avoir reçu à Paris l'accueil le plus favorable, sera ici la même vogue, d'autant plus que son prix n'excède pas celui d'un piano ordinaire.
A. LACHEN-MEYER & Co,
11déc—7 Encoig. Chartres et Toulouse.

A. LACHEN-MEYER & Co,
Au coin des rues de Chartres et Toulouse,
ONT l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'importer un grand Assortiment de Marchandises, telles que: mantelets et chapeaux confectionnés, tours de cou brodés, toilettes, parfumeries, porte-monnaies, articles de fantaisie pour étrennes, &c. &c. 11déc—1m

ARMATURES METALLIQUES
Du Dr V. BURQ,
CONTRE LE CHOLERA.
A vendre chez EDOUARD GUILLOT, dépositaire, 148, rue Royale, entre Toulouse et St Louis.
3 déc

EN débarquement du navire Currituck, de Bordeaux:
24 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc;
10 barils vin blanc Haut Sauterne;
105 caisses vin rouge St-Julien Médoc;
15 quarts pipes vieux cognac Hy. Sautin.
A vendre par E. TALAMON,
11déc 161, rue Royale

EN débarquement du navire Currituck, de Bordeaux: 28 barriques vin de ... 200 caisses de Co.
A vendre par E. DECHAMPS, rue St-Louis, No 21
11déc

EN débarquement du navire Currituck de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—60 barriques vin rouge; 40 do de blanc; 100 caisses sardines au jus; 40 caisses fruits à l'eau-de-vie; 10 do do au jus; et divers ...
JOSEPH LANATA,
11déc 11, rue Jefferson, et 12 Toulouse

CHAMPAGNE Piper Heidsick—150 paniers en bouteilles et demi-bouteilles, en débarquement du navire Eliza Mallory venant de New-York, à vendre par J. B. PREAU & Co,
11 déc 31 et 33 rue Gravier

EN débarquement du navire Currituck, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
60 barriques vin St Julien Médoc
60 do vin blanc Haut Sauterne
50 caisses sardines à l'huile, en 1/4 et 1/2 boîtes.
100 do fruits à l'eau de vie
10 do de 1/2 bouteilles fruits au jus.
LANATA, GANDOLFO & Co,
11déc rue Jefferson No 9 et 10

EAU DE VIE—50 1/4 et 1/8 de 1/2 A. Bonnet & Co, cognac, en débarquement du navire Currituck, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
11déc 17 et 19, rue St-Louis

SARDINES à l'huile—100 caisses sardines en 1/4 et 1/2 de boîtes, de Nantes et de la Rochelle, en débarquement du navire Currituck, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
11déc 17 et 19, rue St-Louis

BOUCHONS—2 balles bouchons superfins de 30/40 cheques, en magasin à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11déc 17 et 19, rue St-Louis

DIVERS EN MAGASIN—100 caisses vermouth, 50 caisses absinthe, 20 caisses Gruyère, 300 caisses vin de Jalère, 70 caisses vin blanc, 20 quarts barriques vin de Paris, 10 quarts barriques vin de Madère, 10 caisses champagne, à vendre par
SOSTHENE THOMAS,
11déc 9 rue Gravier

ALCOOL—100 barils alcool de S. Boyle, preuve 94 pour cent, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
11 déc 33 rue Tchoupitoulas

GRAISSE—60 barils, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
11 déc 33 rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—200 caisses 200 demi-caisses chandelles de Waldemer et Co, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
11 déc 33 rue Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—200 barillets huile de graisse, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
11 déc 33 rue Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils, marque S. S. Boyle Rose, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
11 déc 33 rue Tchoupitoulas

HUILE DE LIN—30 barils, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
11 déc 33 rue Tchoupitoulas

PENSION BOURGEOISE.
M. S. GAUTREAU a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de fonder UNE PENSION BOURGEOISE, à l'instar de Paris, dans une des plus belles positions de la ville, rue Royale, 144, entre Toulouse et St Louis,—attenant à l'hôtel St Louis.
Le charmant aspect de la maison, les beaux et spacieux appartements, et les jolies chambres coquettement garnies, qu'elle renferme, lui font espérer le patronage des familles de cette ville et des personnes étrangères. [illegible] confortable de ses pensionnaires, sa table servie de mets fins et délicats, par un bon cuisinier français et de nombreux domestiques seront chargés de veiller aux moindres petits soins des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
Il profite de la circonstance pour annoncer que les heures de repas seront pour:
Déjeuner à 9 h. du matin,
Dîner à 3 1/2 P. M. 6 déc—1m

BOBINET — 800 pièces Bobinet 12/4 à Mousseline ..., de qualité supérieure, venant d'être reçu et à vendre par
P. A. HEBRARD,
10déc No 118, rue du Canal, près Royale

EN débarquement du navire Charlemagne, arrivé d'Anvers: 12 tonneaux vin du Rhin;
60 caisses vin du Rhin qualité supérieure. A vendre par J. N. CURIEN,
16déc Rue Toulouse, 23

EN magasin et à vendre par le soussigné—
6 caisses fromage de Limbury;
60 caisses Vermouth de Noilly, Fils & Co;
15 do kirsh marque Ed Pernod;
12 do chocolat blanché do;
5 do véritables cassis du Mont d'Or;
4 do ratafia de Grenoble. J. N. CURIEN,
16déc 23, rue Toulouse

Boîtes en fer-blanc, pour bureaux.
AU magasin de fournitures de bureau, No 24, rue de Chartres:
Boîtes anglaises, allemandes et américaines, diverses grandeurs, très lourdes et solides, avec et sans serrures;
Boîtes pour têtes de bordereaux, pour têtes de bordereaux de différentes grandeurs.
☞ Boîtes d'enveloppe, coupe papier en fer blanc, boîtes de billets de dépôt, &c.
A vendre par D. FELT & STETSON,
6déc Magasin de fournitures de bureau, No 24, rue de Chartres

MAISON A. PAYA & Cie.
No 56, RUE DE CHARTRES.
NOTRE installation nouvelle terminée, nous permet de nous rappeler à nos amis.
Reçu par les derniers arrivages:
Fournitures de bureau et de dessin;
Papeterie de fantaisie;
Couleurs fines de Newman pour l'aquarelle;
Coffrets d'instruments de mathématiques;
Coffrets à ouvrage en cuir de Russie et velours;
Peignes d'écaille et imitation;
Crucifix, bénitiers, médaillons, sujets pieux en bronze et façon ivoire;
Lorgnettes jumelles pour le spectacle;
Accordéons et flûtines des meilleurs facteurs;
Parapluies de soie;
Articles pour l'escrime;
Coutellerie fine;
Chemises d'hommes en toile, en coton et de couleur.
Pipes de tous genres, &c. &c. &c.
A. PAYA & Co, 56, Chartres
5déc

A. F. VALLS & Co,
Importateurs de Cigares et de Produits de la Havane.
No 26, rue Tchoupitoulas,
ENTRE GRAVIER ET NATCHEZ,
A la Nlle-Orléans.

CONFISERIE DE MAUBERGE,
Au coin des rues Canal et Bourbon.
CET établissement bien connu, est constamment pourvu des variétés les plus délicates de confiseries, de gâteaux, pâtisseries et tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires. Les ordres pour de la confiserie, des crèmes et des sorbets de toutes sortes seront remplis avec promptitude et dans le plus bref délai. Le propriétaire se flatte que la qualité de ses marchandises donnera satisfaction à tous ceux qui lui accordent leur patronage [illegible].
Un beau SALON où les dames pourront prendre du chocolat, du café, des crèmes à la glace, des sorbets, des limonades, du punch romain, etc., etc., est [illegible].
Il sollicite l'attention particulière sur la qualité de sa pâtisserie. 4 déc—1m

EXCELLENTE OCCASION.
A céder pour cause de changement de genre d'affaires.
UNE pension alimentaire et salons [illegible] bien meublés et achalandés, [illegible] meilleure position du haut de la ville [illegible] de des plus de la saison.
[illegible] son amis et intéressés [illegible] sa chaleur du dehors pour fournir [illegible].
S'adresser au bureau de ce journal son initiales L. F. D. 11 nov—1m

AUTOMNE DE 1854.
P. E. REILLY.
COIN DES RUES ROYALE ET CANAL,
Importateurs et Marchands.
Sont maintenant prêts à exposer leurs marchandises sèches d'automne:
Françaises,
Allemandes,
Suisses,
Anglaises,
Ecossaises,
Irlandaises,
Marchandises de l'Inde,
Comprenant un des plus grands assortiments et des plus variés de la ville:
Soieries,
Robes,
Châles,
Manteaux,
Mantilles,
Rubans,
Bas, etc.,
Broderies,
Dentelles,
Toiles, etc.
Composant un fonds de la plus grande variété.
☞ Les acheteurs payant comptant, ou offrant un crédit acceptable trouveront à leur avantage d'examiner ce stock avant d'acheter ailleurs.
4 déc—6m

REDUCTION DE PRIX.
Au magasin à bon marché.
166 Rue du Camp 166
☞ HARBY vend des gros de Naples blancs, couleurs, noirs et bleus, des velours pour robes de bal et de soirée, à $3 etc la verge.
HARBY vend ses soieries à carreaux de 65 cts. à 75 cts la verge.
HARBY vend ses soieries à carreaux de $1 25, à $1 la verge.
HARBY vend ses soieries à carreaux satin noir de $1 50, à $1 25 la verge.
HARBY vend ses soieries glacées de $1 25, à $1 la verge.
HARBY vend ses soieries changeantes de $1 50, à $1 12 la verge.
HARBY vend ses velours de soie de $2 75, à $2 la verge.
HARBY vend ses velours noirs de $3 50 à $2 50 la verge.
HARBY vend ses velours noirs de $6, largeur d'une verge, à $5 la verge.
HARBY vend ses cachemires riches de 75 cts à 60 cts la verge.
HARBY vend les broderies et les dentelles les plus belles et les plus chères qui aient jamais été importées à la Nlle-Orléans.
☞ Les dames sont invitées à venir juger.
HORACE HARBY, 166, rue du Camp, presqu'en face de l'Eglise St. Patrick. 6déc—7

NOUVEAU MAGASIN DE COMESTIBLES et LIQUEURS FRANCAISES.
IMPORTATION DIRECTE.
Encoignure des rues Royale et St-Louis.
☞ A. TAMBOURY & Cie. ont l'honneur de prévenir leurs nombreux amis en particulier et le public en général, qu'ils feront l'ouverture de leur magasin Samedi, 9 du courant, ils ont un assortiment des plus complets et des mieux choisis, pour tous les articles concernant les provisions de familles et le goût des amateurs du bon.
A. TAMBOURY VIENT D'ARRIVER DE FRANCE—L'attention du public est appelée à venir apprécier le soin qu'il a apporté personnellement dans le choix et la variété des marchandises se composant d'un ... de ... Bordeaux, Nantes, Marseille, Paris et du Midi de la France, ainsi qu'une collection du premier choix de New-York et Boston, savoir:
Conserves de la maison V. Rodel & Fils.
Truffes en boîtes, do en bouteilles; pâtés truffés de toutes sortes; anchois, truffes, &c. &c.; royans à l'huile; sardines; saumon; lamproies; cèpes; champignons; olives farcies; fruits au vinaigre; fruits au jus de Toyoucheron Jné et J. Lafaurie; liqueurs assorties supérieures; anisette de Bordeaux supérieure; vins fins, blanc et rouge; champagne des premières marques, en bouteilles et demi-bouteilles; chocolats de l'Ouest, &c, &c., &c, &c.
A. TAMBOURY & Cie.,
11 déc Encoignure de Louis et Royale.

MESDAMES SIMONIN & TOURNERY,
56, RUE DE CHARTRES 56.
ONT l'honneur d'informer leurs amies et les dames de la ville, qu'elles viennent de recevoir par les navires Créole et Belle Assise, du Havre, un assortiment complet de nouveautés de Paris et de Nancy, telles que: Jupons brodés, Cols guipure et autres, Mouchoirs, Layettes d'enfants, Bonnets, Valenciennes, &c., &c. Les dames pour la Nouvelle Orléans, de leur confiance et mérite ... [illegible]
Les commandes seront faites dans le plus bref délai. 9déc—3f

A. CANDIDE,
Joaillier-Bijoutier, 33 rue Chartres,
VIENT de faire l'ouverture de son nouvel assortiment de Bijouterie française, réunissant tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus élégant en Bracelets, Epingles, Montres, Chaînes, Bagues, Boucles, &c.
Et toutes la spécialité de diamants.
4 déc—1m

GANTS DE PEAU.
300 DOUZAINES GANTS de peau de Jouvin, venant d'être reçues, à vendre par douzaine ou en détail. P. E. REILLY, Rue Royale et Canal

MACHINES A COUDRE DE SINGER.
NOUS annonçons respectueusement au public, que nous avons ouvert notre bureau au No 18 1/2 rue St Charles, et sommes prêts à remplir des ordres pour nos MACHINES A COUDRE, améliorées et avec aiguille, à SIMPLE et DOUBLE. Des ... et une comparaison avec SOLLICITES. Venez les voir fonctionner.
J. M. SINGER & Co.,
9 déc—6f No 18 1/2, rue St Charles.

BIJOUX, MONTRES, &c.
LE soussigné a ouvert un nouveau magasin au No 12, RUE ROYALE, près du bureau de Poste où il sera heureux de voir ses amis et le public. Il aura constamment en magasin un assortiment complet de Diamants, Bijoux, Bijoux en or et Pierreries.
Montres et Chaînes en or, Argenterie et Argenterie plaquée, Pendules, Vases, Ornements de cheminées, Articles de fantaisie, &c. &c., qui seront vendus à très BAS PRIX.
11 déc—1m C. REDON.

AVIS AUX BOULANGERS!
Essai public d'une mécanique, pour pétrir la pâte pour le pain.
NOUVELLE INVENTION PATENTEE.
DIMANCHE, 10 décembre 1854, à huit heures du matin, au No 67, rue Conti, entre Dauphine et St Philippe, second district, il sera fait un essai public d'une superbe mécanique nouvellement inventée pour pétrir la pâte pour le pain, laquelle a été brevetée par le gouvernement des Etats-Unis, la seule importée à la Nouvelle-Orléans, présentant la plus grande économie, etc. [illegible] Cette expérience sera faite dans le but de faire apprécier aux boulangers les avantages de cette invention. Les maîtres boulangers de la Nouvelle Orléans sont respectueusement sollicités.
La mécanique est à vendre, ou on fera des conditions avantageuses.
S'adresser à L. P. BAROUSSE,
Sur les lieux, ou à BERNARD TURPIN,
8 déc No 47, rue des Magasins

LE Docteur PIEDRA (de la Havane) membre de la faculté de Médecine de New York, de la Société Pathologique du même endroit, et de deux instituts ... et littéraires, offre au public ses services en toutes les branches de sa profession, particulièrement dans les maladies de femmes et enfants.
Hôtel de Cincinnati coin de Chartres encoignure à la de St. Louis. 7 déc—1s

LE Docteur PIEDRA (de la Havane) membre de la Faculté de Médecine de New York, de la Société Pathologique du même Etat et d'autres institutions scientifiques et littéraires, offre au public ses soins et services en toutes les branches de sa profession:
Hôtel Cincinnati, encoignure Chartres et St Louis.
7 déc—1s

SOIERIES—SOIERIES.
DESAINVILLE & Cie
No 6, RUE DE CHARTRES,
VIENNENT de recevoir une caisse de soie unie changeante et de soie à carreaux, à 50 cents la verge. Ces soieries ont été achetées à l'encan à 50 pour cent au-dessous du prix de revient. Ils ont également en magasin, un assortiment complet de marchandises nouvelles, telles que: Mousseline de laine riche, à carreaux; soieries riches à carreaux; brocard riche; damas riche; guipures et valenciennes, ... broderies riches, broderies françaises de tout genre, manteaux et mantilles; manteaux de drap pour enfans à $4 pièce.
Ils attendent par le Crescent City un magnifique assortiment de robes brochées et unies, ainsi que de Cachemires en drap, article entièrement nouveau.

ACTIONS.
LES soussignés désirent acheter des actions de l'ancienne Banque de l'Union.
J. L. LEVY & SIMPSON,
5déc—1m No 78, rue de la Commune

DEMANDE DE MODISTES.
ON demande deux bonnes modistes, couturières en manteaux et en robes, et deux dames parlant le français et l'anglais et s'entendant à la vente de modes. S'adresser au No 12, rue de Chartres.
9déc—2f

$ 50 de récompense.
PERDU.
UNE traite de TROIS MILLE PIASTRES, tirée par J. D. Harper sur Armstrong Harris et Co, et acceptée par eux, portant la date du 15 novembre 1854, à 6 mois de date. Le public est averti de ne pas négocier la dite traite, attendu que le paiement en a été arrêté. Une récompense de $ 50 sera donnée à la personne qui trouvera cette traite et la rapportera à ce bureau. 6 déc—1f

AVIS.
J. CASSERGUE,
Marchand-Tailleur, No 77 rue St-Charles,
APPELLE l'attention de ses clientèle et du public sur la beauté de son assortiment de DRAPS D'HIVER, qu'il vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, par le Crescent City.
3déc J. CASSERGUE, 77 St-Charles

L. THEODORE. L. PESQUIER.
MARCHANDS TAILLEURS.
CI-DEVANT rue de la Levée, No 26, ayant transporté leur magasin rue Carondelet, No 9, sont heureux à leur clientèle et au public en général qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de marchandises pour automne et hiver.
27nov—1m LOUIS PESQUIER.

AVIS.
LA société existant entre VALLS, Frères & Co, a été dissoute aujourd'hui, par suite de la mort de John C. Valls. Le soussigné continuera la même affaire, sous la raison A. F. VALLS & Co, au No 26, rue Tchoupitoulas.
ANDREW F. VALLS.

Mme H. FOURNIER.
A besoin de DEMOISELLES capables pour la vente, parlant l'anglais et le français également bien.
S'adresser à son nouveau magasin, encoignure Canal et Baronne. H. FOURNIER.

EN débarquement du navire Granite State, du Havre, et à vendre par le soussigné:
25 ... fromage de Gruyère,
20 caisses fromage ... de Meaux.
JOSEPH LANATA,
9 déc 11 rue Jefferson, 12, Toulouse

Ale d'Ecosse de Younger.
A TERME immédiatement par le navire Celeste, venant directement de Glascow, livrable en douane ou droits payés:
... pipes de ... Ale en bouteilles.
... de ... en demi-bouteilles.
A vendre par JUAN Y. DE ROANA,
47 rue Bienville

CAFE—50 sacs de la Havane, prime vert, provenant ... en magasin et à vendre par le soussigné:
ANTO. COSTA, No 15 rue de la Douane 4déc

MARCHANDISES SECHES
MARCHANDISES SECHES D'HIVER.
W. R. HAGGERTY & FRERE,
Importateurs de Marchandises Sèches
ETRANGERES ET DU PAYS.
No 166, RUE DU CANAL, ET 8, RUE ROYALE.
NOUS annonçons respectueusement à notre clientèle que nous avons maintenant en magasin le plus complet assortiment de Marchandises Sèches d'hiver qui jamais ait été apporté à la Nouvelle-Orléans. Désirant écouler, plus tôt que de coutume, nos articles de saison, nous vendrons notre grand assortiment à des prix extrêmement réduits.
Marchandises d'hiver.
Mérinos anglais et français, mousseline de laine, alpaca, bombazines.
CACHEMIRES, CAMISES, flanelles anglaises et de Galles, COUVERTURES 4, 6, 10, 14 et 16 points françaises; do anglaises, Whitney et Mackinaw; do blanches, grises, vertes et bleues, de Gresier; ainsi qu'un immense stock de MARCHANDISES SECHES de tous genres. 13 nov—1f

SOIERIES! SOIERIES!
W. R. HAGGERTY & FRERE.
IMPORTATEURS DE SOIERIES—ET ARTICLES DE SOIE.
No 166, RUE DU CANAL, ET 8, RUE ROYALE.
Nous étant décidés à écouler, plus tôt que de coutume, nous offrons maintenant notre fonds complet de soieries et d'articles de soie à des prix beaucoup plus bas. Nous sommes aujourd'hui prêts à exposer:
GROS DE RHIN, 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 8/4;
POULT DE SOIE noir cuit; moiré noir;
MOIRE ANTIQUE; noir et couleur;
REPS CADRILLES; extra épais, à $1 25 la verge, de dernier genre; pour robes de SORTIE ET DE SOIREE; gros d'Afrique broché de noir et damas; soieries brochées à carreaux;
GROS DE SUISSE simple changeant, de toutes couleurs; étoffes de soie à petits carreaux, en soie et en laine croisée pour enfans;
LEVANTINE SATIN, noire et couleur;
SATIN DE CHINE, " "
SATIN A LA REINE " "
SATIN TERQUE, extra épais.
Ainsi qu'un très grand assortiment de VELOURS noir et couleur, velours soie, drap;
MANTEAUX, Talmas et pelisses de mérinos;
MANTEAUX cachemire pour enfans;
BRODERIES, DENTELLES, Bonneterie, Gants;
GARNITURES et guimpes;
TOILES d'Irlande, Toiles à draps et à serviettes;
NAPPES, Linge de table, Couvertures de Table;
COUVERTURES de pianos, Rideaux dentelles, &c et de mousseline;
DAMAS, coton de soie et croisé;
MARCHANDISES SECHES de plantation, Linseys, Kerseys, Coutils, Lowells, Ginghams, Etoffes à raies, Couvertures de nègres, Couvre-pieds, &c., &c., &c.
Nous désirons vendre tous ces articles aux plus bas prix.
W. R. HAGGERTY & FRERE,
Importateurs de Marchandises Sèches étrangères et du pays,
166, Rue du CANAL, et 8, Rue ROYALE.
13nov.

G. LAVIE,
No. 5, rue St. Charles,
Entre Canal et Commune.
A reçu par les derniers arrivages d'Europe, l'assortiment complet de ses marchandises pour la saison d'hiver, consistant en:
Chemises de toile et de coton de toutes qualités,
Caleçons et Gilets de soie, de flanelle, de mérinos, de cachemire et de coton,
Chaussettes de coton, de coton couleurs, écrues et blanches,
Chaussettes de laine, de mérinos et de cachemire, grises et blanches,
Foulards et mouchoirs de poche, assortis,
Gants Jouvin 1re qualité,
Gants de soie et de laine, assortis,
Cravates en soie noire et couleurs en tous genres,
Bretelles d'un nouveau genre,
Bonnets turcs,
Parapluies de soie et de coton assortis de toutes grandeurs.
Un assortiment de cannes des plus variés,
Parfumeries des premières maisons de Paris,
Pipes d'Ecume garanties véritables, boîtes d'ambre et autres,
Porte-cigares et Blagues à tabac,
Coutellerie fine anglaise et française,
Instruments pour horticulteurs et jardiniers,
Gibecières, Poudrières et Capsules de Eley frères,
Porte-monnaies pour hommes et pour dames,
Boutons divers en nacre et en imitation pour paletots et gilets,
Boutons en or et imitation pour manchettes, gilets et chemises,
Epingles en or et imitation, Chaînes de montres, Bracelets, Boucles d'oreilles, Bagues, Broches, Dés, Porte-crayons, etc., etc.
Ainsi qu'un choix très varié de Pagnes d'Ecaille et buffle, Brosses en tous genres, Bronzes, Cristaux et Porcelaine, Jouets d'enfants, Optiques, Boîtes à ouvrage, Jumelles de théâtre, Briques et Aimants, Nécessaires, Coffrets, Porte-Cartes, Cabas à cigares, Trousses et Sacs de voyage, Masques en satin, métallique et carton.
Il reçoit également dans le même magasin la plus jolie collection d'articles de fantaisie pour cadeaux.
Chocolat à la crème, en déballage.
3 déc

ARDOISES! ARDOISES!
1500 PAQUETS D'ARDOISES américaines de première qualité, égales aux meilleures ardoises sur place, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs, au bas prix de $6 à $8 30 le rien.
De bons ouvriers seront fournis aux planteurs dont les ... Les ordres des négociants seront remplis et leurs ardoises envoyées avec soin, dans ce qu'il leur en coûtera. S'adresser à CREEVY & FARWELL,
22nov—30 Rue Natchez, No 39

BARILS ET BOUCAUTS—5000 barils à mélasse et 800 boucauts à sucre en vente à l'établissement du soussigné à Baton Rouge. Les ordres seront exécutés ponctuellement. Pour renseignement s'adresser à Richard & Vignaud en Daguerre, Durrive & Co. F. ARBOUR,
20 nov—30 Baton Rouge

Tapis et Tapis de Bruxelles à des prix réduits.
AFIN de réduire notre fort stock de tapis, de velours et de do Bruxelles, nous les vendrons en ce moment à des prix considérablement réduits.
Nous engageons les acheteurs à venir examiner nos tapis qui sont tout ce qu'il y a de nouveau en dessins et qui sont ceux qui conviennent directement des manufactures anglaises et américaines.
A. REQUSSEAU & CO.
16nov—6 No 23, rue de Chartres

P. MALLARD, RUE ROYALE 67.
REÇOIT en ce moment par les derniers arrivages de France et d'Angleterre, un très joli choix de marchandises qu'il vendra au plus bas prix du marché.
Glaces de toutes dimensions avec encadrement d'un goût tout nouveau, bureaux ministres, armoires, psychés, prie-dieu, chaises de fantaisie, tables de [illegible], sofas, chaises de piano et cahier de musique.
Un grand choix de papier moucheté de Birmingham, beaux cabarets en laque et fer; un très grand choix de service de table en porcelaine blanche et décorée, services de cristaux et cristaux et linges de table.
Vases, jardinières, flambeaux, statuettes, pendules, porcelaines très richement décorées, services de lavabos complets, fleurs artificielles pour jardinières, vases et globes.
Bonjours on a trouvé dans son magasin un grand assortiment de meubles de chambres à coucher, salons, et salle à manger, marbres à chambre et des meubles. [illegible]
Ainsi qu'un choix de lampes, bronzes, éclairage, robes de bobinet et mousseline, dentelles, guipure, broderies de bobinet et de mousseline, étoffes pour meubles, grand assortiment de papiers peints, transparents pour fenêtres, cordons et glands d'ornement.

ATTENTION.
Voulant définitivement solder son stock de tapis, il offre ses velours anglais à $ 2, Bruxelles tapestry $1 40, three ply $1 15, ingrains 90 et 80 cents.
6 déc

WHISKEY D'ECOSSE—6 pipes MALT PUR, en douane et à vendre par
A. ROSS & Co,
29 nov—30 30, Bank Place

GUANO DU PEROU.
LE véritable Guano du Pérou importé par MM. Castillo & Harispe, en magasin et à vendre au prix des agents, par GONZALES FRERES,
26 nov No 11 rue Front Levée, près Bienville

CIGARES de la Havane—165,000 de différentes dimensions et sortant des meilleures fabriques. En débarquement du brick Adams Gray, venant de la Havane, à vendre par D. BORMIO Jr,
16nov Rue Gravier, No 24

Certificats de primes.
LE soussigné achète des certificats de prime des compagnies d'assurance du Soleil, du Crescent et de la Home. Geo. GOTTSCHALK Courtier
14 déc No. 59 rue de la Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
EDOUARD GUILLOT a transféré son magasin au No 148, rue Royale, entre Toulouse et St Louis.
5déc—1m

J. FEYTEL,
BIJOUTIER ET HORLOGER,
Rue de Chartres No 22, entre Canal et Douane,
A l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir directement de France et d'Angleterre, un magnifique assortiment de Bijoux et d'objets de fantaisie du dernier goût, tels que bagues, bracelets, châtelaines, Léontines, médaillons, épingles, colliers en pierreries et en perles, broches camées, &c.
Le public est respectueusement invité à venir examiner son assortiment varié de marchandises, comprenant aussi, pendules de salon, candélabres, montres en or et en argent, services en argent, &c.
Il garantit tous les objets sortant de son magasin.
6 déc

A louer.
Un appartement de deux chambres, cabinet, cuisine, chambre à domestique, situé au premier, au coin des rues Remparts et St. Louis, au-dessus de la pharmacie. 7 nov—1m

SEWELL T. TAYLOR,
18, Rue Royale,
Importateur de Vins, Liqueurs, &c.
Vente en Gros et en Détail.
☞ Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

ON demande pour la campagne, une demoiselle ou veuve, pouvant enseigner le français et la musique dans une pension de jeunes demoiselles. Pour les conditions, s'adresser chez A. D. Grieff & Co, 66, Vieille Levée. 7 déc—15

EN débarquement du navire Granite State, du Havre:
300 demi-jeanes assorties,
500 paniers bouteilles vides, à vendre par
THOMAS PINET & Co. 33, Vieille Levée

LE soussigné achète des reçus de taxes de chemin de fer. GEO GOTTSCHALK,
7déc No 55, rue de la Commune

LE soussigné achète des mandats au comptant.
GEO GOTTSCHALK,
7déc No 55, rue de la Commune

LE soussigné désire acheter des actions de l'ancienne Banque de l'Union.
GEO GOTTSCHALK,
7déc No 55, rue de la Commune

ACTIONS de la Compagnie d'Assurance d'Orléans, à vendre par GEO GOTTSCHALK,
7déc No 55, rue de la Commune

LE soussigné achète des mandats de terre.
GEO. GOTTSCHALK,
7déc No 55, rue de la Commune

Moulins anglais à sucre.
DEUX MOULINS en fer horizontaux à sucre, avec rouleaux de 40 sur 24, et roues extra, pour force de chevaux, à vendre par
JUAN Y DE ROANA,
16nov 47, rue Bienville

A VENDRE en débarquement du navire Granite State, du Havre:
20 paniers vin champagne, grandes bouteilles, R. Cliquot.
15 do de 1/2 bouteilles, do
30 caisses kirsch, marque Bertrand fils
4 tonneaux véritables fromages Gruyère,
20 paniers vin champagne marque Heidsick, en grandes et demi bouteilles, à vendre par
J. N. CURIEN, 23, Toulouse
9 déc

FROMAGE ANGLAIS—Vendu de recevoir au magasin, directement de Londres, par le navire Pyramid, un lot de:
Fromage de Stilton,
do de Cheddar,
do de Double Gloster.
A vendre par DUNBAR & LEES,
8 déc Encoignure Royale et Canal

CIGARES DE LA HAVANE—125,000 en dix qualités du brick Samuel J Peters.
A vendre par A. F. VALLS,
14 nov Rue des Magasins, No 79.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
☞ A l'élection tenue le 29 novembre dernier les personnes suivantes ont été élues:
M. O. Blanson, rue Ste-Anne, No 88, Président
M. F. Lemotse, rue du Cirque, près Julie, Vice Président;
M. A. Giraud, rue de la Vieille Levée, No 44, Trésorier;
M. Joe Chenît, rue Marais, No 259, Secrétaire.
Administrateurs.
MM. J. Menard, rue de la Vieille Levée, No 161,
B. Dechamps, rue St-Louis No 91,
A. H. Bangerie, Passage de la Bourse, No 32
Comité de finances
A. Simon, encoignure St Louis et Bourgogne,
A. Tornier, rue du Cirque, No 191,
P. Ravignet, rue de la Vieille Levée, No 161
Comité de secours.
J. J. Bonnetti, rue de la Levée, No 9 ...
Fs. Ducois, rue Bienville, No 161,
Louis Charles, encoignure Poydras et Baronne—Comité d'admission.
Cette société se compose aujourd'hui de 418 membres.
L'année dernière, à l'élection tenue le 27 novembre 1853, elle en comptait 300 et avait en caisse une somme de $487 82
Depuis cette époque elle a reçu par quotités et donations, 5090 49
Total: 5487 71
Elle a dépensé pour secours pécuniers, honoraires de médecin, comptes de pharmaciens et frais de l'asile: 4075 01
Ce qui lui laisse en caisse ce jour, $1412 70
Cette société possède en outre, une salle le monument dans le cimetière No 1, plus 6 terrains sur lesquels elle a fait ériger une tombe auxiliaire.
Du 27 novembre 1853 au 26 novembre 1854, 103 sociétaires, leurs femmes ou leurs enfans ont été malades en ville et ont reçu des secours, et 697 visites du médecin de la société; 6 ont succombé (dont 3 au-dessus de ... et ont été enterrés dans le tombeau de la société et à ses frais.
Le nombre des confrères malades à l'Asile pendant le même espace de temps a été de 117 qui y ont séjourné 1,453 jours et ont reçu 497 visites du médecin, 13 y sont morts et ont été enterrés dans le tombeau de la société et à ses frais.
La nouvelle administration, dans sa séance du 29 novembre dernier, a réélu à l'unanimité M. E. B. ... médecin de la société.
MM. E. E. Mangin, L. Gametis, J. M. Swoboda, E. Grambois, E. Legris, B. Laplace et H. ... sont ont été élus pharmaciens de la société.
M. F. F. Chabert collecteur, et M. E. Mandry gardien de l'Asile. JOB CHOUTT,
5déc—3f Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 13 novembre 1854.
CONFORMEMENT au 6me article de la charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de trente-trois assureurs, pour le terme d'une année, à partir du douzième lundi de mars prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie rue du Camp, No 90, le LUNDI, 4 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. M. P. JANVIER,
23nov—jusqu'aux Secrétaire

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1854.
UNE élection de six directeurs de cette Compagnie pour l'année prochaine, sera tenue, par les actionnaires, au bureau de la Compagnie, rue de la Commune No 150, le 1er janvier prochain, de midi à 3 heures de l'après-midi.
Par ordre, R. O. J. TINDALE,
2déc—30 Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
Nlle-Orléans, 7 décembre 1854.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau No 18, rue Baronne, lundi 8 et mardi 9 janvier 1855, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
ALBERT G. BLANCHARD
7 déc—jusq 9 jv Secrétaire

AUX DAMES.
VINCENT, Confiseur,
Au coin des rues Canal et Carondelet,
AFIN de satisfaire au désir souvent exprimé des dames, servira, à partir du 27 novembre, UNE COLLATION de 11 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi. La collation se composera des mets les plus délicats, tels que: dindes truffées, dindes froides, dindons sauvages truffés, jambons de Westphalie, Charlotte russe, gelée, &c. &c. Prix 25 cts.
Il tiendra également dans la journée et jusqu'à 10h. du soir, du café, du chocolat, des crèmes à la glace, &c.
26 nov—6m

L. PERROT & Co,
RUE ROYALE, 222
A l'angle de la rue Ste-Anne.
INDIENNES, Mousseline laine, Mérinos, Alpaca, Ecossais, Barèges, Etoffes pour rideaux, Toiles blanches et écrues, Couvertes, Cotonnades, Flanelles, Ombrelles, En-tout cas, Parapluies, demi Parapluies, Rubans, Velours, Gants, Chapeaux, Bas, Chemises, Bretelles, Parfumerie, Gants, Bas, Chaussettes, Peignes de toutes qualités, Mouchoirs, Foulards, Cravates, Bretelles, Caleçons, Gilets de dessous, Gilets flanelle et coton, Corsets et un bel assortiment de Chemises de ville, &c. &c. 1an

Magasin de nouveaux manteaux et de modes de Paris.
D. P. SCANLAN & Co, rue de Chartres No 12, ont l'honneur d'annoncer aux dames qu'ils ont ouvert, dans le magasin No 14, qui touche à leur magasin, des chambres où ils étaleront une magnifique collection d'articles de mode, de nouveaux et riches manteaux, de châles, avec le plus grand soin aux dernières modes de Paris, par un des associés.
25 nov—101

Champagne de Mumm.
LE soussigné, agent de l'ancienne maison H. MUMM & Co, de Reims, en Champagne, a l'honneur d'annoncer aux marchands de vins de cette ville, qu'il est prêt à recevoir, et à remplir, des commandes favorables, des premiers et plus fines marques de champagne bien connues sous les noms de GOLDEN ANCHOR, VERSENAY, CABINET et IMPERIAL de Mumm.
Le champagne de G. H. Mumm & Co., par sa qualité, sa finesse, occupe le premier rang en France, en Europe, en Angleterre et aux Etats-Unis, [illegible] qu'une immense célébrité ... [illegible] de la Commune, en personne.
E. HEATON, courtier
En débarquement du navire Carra, venant du Havre: 600 caisses et paniers de CHAMPAGNE Anchor, Cabinet et Impérial de Mumm.
21 nov—1m

NEGRES A VENDRE.
LE soussigné offre de vendre de beaux NEGRES du Maryland et de la Virginie, qui sont arrivés aujourd'hui directement de ces Etats.
WALTER L. CAMPBELL, au coin des rues ...
23nov—1m Esplanade et Moreau, 3e District.

PHARMACIE A VENDRE.
Une Pharmacie située dans un des meilleurs quartiers de second district de la ville, est à vendre ayant une bonne clientèle tant en ville que à la campagne.
Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser au No 28, rue St-Louis. 27 nov—1m

J. GAUDIN.
Facteur de pianos rue Royale 164
Vient de recevoir un assortiment de pianos de ERARD et de PLEYEL, pianos droits obliques et à queue à cordes croisées, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
Il prie les personnes qui l'honoré de leur confiance de venir visiter son magasin et d'acheter avant qu'il empire les pianos qu'il vient de recevoir. Il vend et loue toujours, et tient constamment en magasin un des pianos des premiers facteurs de Paris. Il fait toujours comme par le passé, les accords et réparations de pianos.

A VENDRE.
UNE BRIQUETERIE située sur le bayou Liberté (Bonfouca) paroisse St-Tammany, avec quarante esclaves petits et grands, ainsi que mulets, bœufs, waggons, etc. De plus une goëlette toute neuve, portant de 20 à 22,000 briques. Pour les prix et les conditions, s'adresser chez F. RICAU, encoignure Toulouse et Bande Carondelet, ou à FRANÇOIS COUSIN Senior, en Bayou Lacombe 25 nov—15

A vendre.
UN Café et Grocerie contigus, situés dans un quartier populeux, bien achalandés—facilités pour le paiement. S'adresser à M. E. Déchamps 21, rue St-Louis. 21 nov

Au prix coutant.
QUINCAILLERIE A VENDRE.
LE soussigné désirant se retirer des affaires offre en vente son magasin de quincaillerie situé rue des Magasins, second porte de la rue St André et composant un assortiment complet de marchandises pour boissons. Les marchandises ayant été importées avant la présente hausse offrent les plus grands avantages au marché.
Aussi—Echelle 7 1/2 pieds sur 5 pieds 2 pouces verre français 14 x 20. J R LANDIER.
19oct—6m

EN débarquement du navire Susan, de Marseille:
200 paniers huile James Plagnol 16 onces,
150 paniers huile J. Plagnol en demi-bouteilles,
150 caisses do do 24 onces,
200 do de vermouth Le Noilly fils,
150 do savon,
100 do eau de fleurs d'oranger Mottet,
150 do olives, cornichons, câpres.
A vendre par A. COUTIN,
26 nov 13, rue Bienville

EN magasin—200 caisses vin St-Julien—... Château, Léoville, Margaux,—2 ... eau Haut Sauterne.
Brandy, fruits, fruits au jus, sardines, prunes &c.
A vendre par A. COUTIN,
25nov 13, rue Bienville

MADERE et PORTO — 10 quarts vieux Porto London Dock,—12 quarts vieux Madère do.
A vendre par A. COUTIN,
25 nov 13, rue Bienville

COGNAC—4 quarts vieux Cognac 1840,
7 octaves do do.
A vendre par A. COUTIN,
25nov 13, rue Bienville

BARILS A MELASSE.
LE soussigné a, comme toujours, un grand assortiment de barils et demi-barils à mélasse, fabriqués avec le plus grand soin et qu'il offre à vendre aux plus bas prix de la place.
F. FLEURY, encoignure Robertson et Orléans
N. B.—Les ordres laissés chez Walsh, No 12, rue St-Louis, seront promptement exécutés. 25nov—13

BARILS VIDES A MELASSE.
BARILS et demi-barils vides, pour mélasse, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par DEGELOS, DERRIVE & Co,
25 nov—6 rue St Louis No 1

RIZ—60 barils, en débarquement de la barque Saltonia, de Charleston, à vendre par
E J HART & Co,
6 déc 105 et 107, rue Tchoupitoulas

Casquettes laine, écossaises.
UNE belle casquette laine d'Ecosse, à en vendre:
Une balle casquettes laine, pour matelots.
Venant d'être débarquées, et à vendre par
O. B. GRAHAM.
8déc—1m No 96 rue Gravier

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Granite State, venant du Havre:
50 paniers champagne Lambert & Brazon.
C. CAVAROC & Co,
8déc—6 144 rue Royale

NOUVELLEMENT reçu par les navires Harbury et Carolan de Boston, 400 caisses savon de Winchester.
A vendre par QUEYROUZE & LANGDORF,
7 déc—1s 13 & 15, rue St Louis

CIGARES CABANAS—Un lot de la marque Cabanas, venant d'être reçu et comprenant Londres, Prensados, Cilindrados, Medianos à vendre par J M CABALLERO,
7déc 26, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville

CIGARETTES CABANAS—En caisses de 100 paquets chacune, et d'excellente qualité à vendre par J M CABALLERO,
7déc 26, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

TABAC TURC—De première qualité, en caisses de dix douzaines de paquets chacune, à vendre par J M CABALLERO,
7déc 26, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

SALSEPAREILLE du Mexique—Quelques balles de bonne qualité, à vendre par
J M CABALLERO,
7déc 26, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

CHAPEAUX de paille de Manille ... [illegible]
Vieille Levée

GRUYERE NOUVEAU—A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Granite State du Havre:
24 meules fromage de Gruyère.
JEAN PINOT,
9déc Encoignure St Pierre et Rue ...